

*Rapport 2012*





**RAPPORT DU TRIBUNAL CANTONAL  
A L'INTENTION DU PARLEMENT  
SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN 2012**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément à l'article 42 de la loi d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura, le Tribunal cantonal vous soumet son rapport annuel sur l'administration de la justice dans le canton durant l'année 2012.

Pour les autorités judiciaires de première instance, il est renvoyé aux rapports respectifs de ces autorités, qui figurent dans le présent document.

## **I. TRIBUNAL CANTONAL**

### **I. RAPPORT DU PRESIDENT**

#### **A. PLENUM, MAGISTRATS ET SECTIONS DU TRIBUNAL CANTONAL**

A la suite de la démission de Raphaël Arn, juge suppléant, le Parlement a élu Gladys Winkler Docourt, première greffière du Tribunal cantonal, en qualité de nouvelle juge suppléante, lors de sa séance du 26 septembre 2012. Depuis lors, la composition du Tribunal cantonal est la suivante :

Président	Daniel Logos
Vice-président	Philippe Guélat
Autres membres permanents du Tribunal cantonal	Pierre Broglin (50 %) Sylviane Liniger Odiet Daniel Logos Jean Moritz (50 %) Gérald Schaller
Juges suppléants	Carmen Bossard Steulet Pascal Chappuis Frédérique Comte Charles Freléchoux Jean-François Kohler Pierre Lachat Damien Rérat Séverine Stalder

	Corinne Suter
	Gladys Winkler Docourt
Première greffière	Gladys Winkler Docourt
Greffiers de cours	Nathalie Brahier
	Jean Moritz (50 %)
	Julian Werdenberg (50 %)

Le plenum du Tribunal cantonal s'est réuni à onze reprises au cours de l'année 2012.

La répartition des affaires entre les juges permanents est restée inchangée. Elle est la suivante :

	<b>Présidence</b>
<b>Cour administrative</b>	Pierre Broglin et Sylviane Liniger Odiet
Affaires PLAFA :	Pierre Broglin et Daniel Logos
Affaires fiscales :	Daniel Logos
<b>Cour constitutionnelle</b>	Jean Moritz
<b>Cour pénale</b>	Gérald Schaller
<b>Chambre pénale des recours</b>	Sylviane Liniger Odiet
Affaires LAVI	Pierre Broglin
<b>Cour civile</b>	Daniel Logos et Jean Moritz
<b>Cour des poursuites et faillites</b>	Gérald Schaller
Cour des assurances	Philippe Guélat
Affaires AI :	Philippe Guélat, Daniel Logos et Gérald Schaller
Affaires LAA :	Philippe Guélat et Jean Moritz
Affaires LPP :	Sylviane Liniger Odiet
Affaires AMal :	Pierre Broglin
Autres affaires :	Philippe Guélat

Les Cours du Tribunal cantonal, en particulier la Cour pénale, sont par ailleurs ponctuellement composées d'un ou plusieurs juges suppléants.

## **B. PERSONNEL JUDICIAIRE DU TRIBUNAL CANTONAL**

Julia Werdenberg a été nommée greffière à 50 %, en remplacement de Jean Moritz, qui occupe un poste de greffier à 50 % en parallèle à sa fonction de juge permanent à 50 %. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2012.

Gladys Winkler Docourt, première greffière du Tribunal cantonal, a été en congé maternité durant cinq mois. Yannick Jubin, avocat-stagiaire, a ainsi été nommé en qualité de greffier e.r. durant les mois de février à juin. Nathalie Brahier, greffière, a fonctionné comme première greffière e.r. pendant cette période.

Valérie Flückiger, cheffe de chancellerie à 70 %, a quitté le Tribunal cantonal pour le Ministère public à la fin du mois de décembre. Compte tenu de la réorganisation des tâches qui est intervenue au sein de la chancellerie, il a été provisoirement renoncé à repourvoir son poste.

Lucile Grillon, secrétaire à 30 %, a été en congé maternité durant les mois d'octobre 2012 à février 2013. Elle n'a pas été remplacée durant son absence.

S'agissant des effectifs du personnel judiciaire en général, une rencontre a eu lieu avec le chef du Département, le président du Tribunal cantonal, la présidente du Tribunal de première instance et la procureure générale. A la suite de cette rencontre, le Tribunal cantonal a, à titre exceptionnel, apporté une aide administrative ponctuelle au Ministère public, pour une période déterminée.

Le Tribunal cantonal a par ailleurs accueilli de nombreux avocats stagiaires pour des stages durant en principe quatre mois. Il forme en outre deux apprentis employés de commerce.

## **C. ACTIVITES JUDICIAIRES DU TRIBUNAL CANTONAL**

Il ressort des statistiques présentées ci-après que le nombre des affaires introduites devant la Cour constitutionnelle, la Cour civile, la Cour des assurances, la Cour pénale et la Chambre pénale des recours a augmenté en 2012 par rapport à la situation qui prévalait en 2011. Au niveau de la Cour administrative, le nombre d'affaires est resté globalement stable, tandis que le nombre des procédures devant la Cour des poursuites et faillites est en diminution.

## **D. FORMATION**

Les juges et les greffiers du Tribunal cantonal ont participé le 13 décembre 2012 à la journée de formation sur le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, organisée conjointement par l'Ordre des avocats jurassiens, les autorités judiciaires bernoises et le Tribunal cantonal. De manière individuelle, les juges et les greffiers ont également participé à plusieurs journées de formation continue dans leurs domaines d'activité.

Comme chaque année, des cours ont été mis sur pied en collaboration avec l'Ordre des avocats jurassiens et le Conseil du Notariat à l'intention des stagiaires avocats et notaires.

En accord avec l'Ordre des avocats jurassiens, un accent particulier a été mis sur les cours de plaidoirie, enseignement rarement dispensé par les facultés de droit suisses. Une ordonnance concernant l'organisation de cours de droit pour avocats et notaires stagiaires a été adoptée par le Gouvernement. Elle donne quelques indications de base sur les cours qui doivent être organisés et règle la rémunération des chargés de cours, question qui jusque-là faisait l'objet d'un règlement.

En vue de permettre davantage de polyvalence au sein des chancelleries du Tribunal cantonal, des cours de formation internes ont été dispensés par les greffières au personnel administratif du Tribunal cantonal.

## **E. RENCONTRES DIVERSES**

Des représentants de l'Ordre des Avocats ont rencontré le 3 mai 2012 les présidents du Tribunal cantonal et du Tribunal de première instance ainsi que la procureure générale pour discuter de différents aspects pratiques inhérents à la collaboration entre avocats et justice.

Gladys Winkler Docourt et Nathalie Brahier ont organisé la deuxième rencontre de la Conférence latine des secrétaires généraux des pouvoirs judiciaires romands qui s'est tenue à Porrentruy le 11 mai 2012. Cette séance a notamment permis de discuter des travaux menés par certains participants s'agissant de la mise sur pied d'indicateurs relatifs au fonctionnement de la justice. La mise sur pied de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, l'organisation du Tribunal des mesures de contrainte, les besoins en formation, la communication électronique ou encore la consultation de la jurisprudence sont quelques-uns des thèmes qui ont été abordés. La journée s'est clôturée par une visite guidée de la vieille ville, fort appréciée des participants. La prochaine rencontre des secrétaires généraux des pouvoirs judiciaires romands se tiendra à Genève.

Des représentants de la justice ont rencontré des journalistes le 24 mai 2012 afin d'optimiser la communication entre justice et presse. Ainsi, l'agenda public des audiences contient désormais des informations plus détaillées.

L'Assemblée des bibliothécaires juridiques suisses a tenu ses assises 2012 à Porrentruy les 14 et 15 juin. Nathalie Jolissaint, bibliothécaire, en a assumé l'organisation avec Gladys Winkler Docourt.

Le Tribunal cantonal a rencontré le chef du Département de la Justice, M. le Ministre Charles Juillard, le 24 septembre 2012. La rencontre a permis d'aborder différentes thématiques en lien avec le fonctionnement de la justice, ainsi que la problématique de la surveillance informatique au sein de la fonction publique. Celle-ci devrait, de l'avis du Tribunal cantonal, faire l'objet d'une loi, éventuellement précisée par une ordonnance d'exécution, et non pas de simples directives.

Le président du Tribunal cantonal a participé à la deuxième Conférence de la justice de la Confédération organisée le 28 octobre 2012 à Lucerne par le Tribunal fédéral. Elle a permis des échanges de vue entre notre Haute Cour et les différents tribunaux cantonaux sur la jurisprudence du Tribunal fédéral et sur des questions éminemment pratiques, telles que la communication électronique, la présomption de notification correcte ou encore les services de piquet au sein des Cours suprêmes cantonales. La problématique de la comparaison des différentes statistiques cantonales a là aussi été abordée. Pour traiter plus spécifiquement de cette question, le Tribunal fédéral a accepté d'organiser la Réunion des chefs des administrations judiciaires cantonales, à laquelle la première greffière du Tribunal cantonal prendra part.

## **F. AUTRES OBSERVATIONS**

1. Le premier cahier de la Revue jurassienne de jurisprudence, dans sa nouvelle formule, a paru au mois d'avril 2012 et résume les arrêts rendus en 2011 par le Tribunal cantonal ou par le Tribunal fédéral dans des affaires jurassiennes. Le nombre d'abonnés s'est toutefois restreint, notamment dans la mesure où les arrêts principaux sont désormais publiés en intégralité sur le site internet du Tribunal cantonal. Un Répertoire 2002-2010 a par ailleurs été publié en avril. Il constitue un outil de travail très utile pour rechercher rapidement les différents arrêts publiés dans la RJJ durant les années 2002 à 2010.
2. Dans une optique de rationalisation du travail et pour des questions d'économie, il a été décidé de renoncer à la notification des jugements par actes judiciaires. Les envois se font désormais en recommandé.
3. Un groupe de travail Tribuna, du nom du logiciel de gestion des affaires de la justice jurassienne, regroupant des représentants des différentes instances ainsi que du Service informatique, s'est constitué afin de permettre une mise à jour du programme, ce qui n'a pas été fait depuis son installation en janvier 2009.
4. Le Tribunal cantonal a participé à l'enquête de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), organisée sous l'égide du Conseil de l'Europe tous les deux ans. A cette fin, il a été répondu au questionnaire très fouillé portant sur l'évaluation des systèmes judiciaires.
5. Le Tribunal cantonal a été consulté s'agissant d'éventuels besoins d'adaptation de la législation cantonale portant introduction des Codes fédéraux de procédure. Dans ce cadre, il a participé à une séance de travail mise sur pied par le Service juridique.
6. Le Tribunal cantonal a encore fourni les prises de position suivantes :

- Consulté à plusieurs reprises sur la législation en matière de personnel, le Tribunal cantonal a fait part de différentes remarques d'ordre procédural, notamment sur la procédure de conciliation. La réglementation actuelle est lacunaire et l'autorité de conciliation rencontre différents problèmes pratiques.
  - Il s'est exprimé sur la révision du décret sur les émoluments judiciaires.
  - Il a pris position au sujet des projets de lois sur les établissements de détention et sur l'exécution des peines et mesures.
7. A l'instar des autres membres de la fonction publique, plusieurs collaborateurs du Tribunal cantonal ont été amenés à remplir les questionnaires d'évaluation de fonction, qui doivent déboucher sur le nouveau système de classification de fonction.

**Le président du Tribunal cantonal  
pour 2012**

Daniel Logos

**La première greffière**

Gladys Winkler Docourt



## II. STATISTIQUES

### 1. Nombres d'affaires introduites

	en 2008	en 2009	en 2010	en 2011	en 2012
Cour constitutionnelle	1	6	4	2	4
Cour civile	134	155	150	96	106
Cour administrative	132	150	151	131	128
Cour des assurances	139	162	154	117	126
Cour des poursuites	29	24	29	26	21
Chambre d'accusation	43	49	47	*	*
Chambre pénale des recours				35	43
Cour pénale	28	33	37	36	46
Cour de cassation	0	4	0	**	**
Cour criminelle	1	4	4	**	**
<b>Total</b>	<b>507</b>	<b>587</b>	<b>576</b>	<b>443</b>	<b>474</b>

### 2. Nombre d'affaires liquidées

	en 2008	en 2009	en 2010	en 2011	en 2012
Cour constitutionnelle	1	5	5	2	4
Cour civile	126	141	157	126	111
Cour administrative	151	147	140	128	138
Cour des assurances	154	155	165	162	128
Cour des poursuites	27	27	27	29	21
Chambre d'accusation	36	51	55	*	*
Chambre pénale des recours				31	38
Cour pénale	30	36	34	38	48
Cour de cassation	0	1	3	**	**
Cour criminelle	0	4	5	**	**
<b>Total</b>	<b>525</b>	<b>567</b>	<b>591</b>	<b>516</b>	<b>488</b>

\*\* n'existe plus

\* remplacée par la Chambre pénale des recours

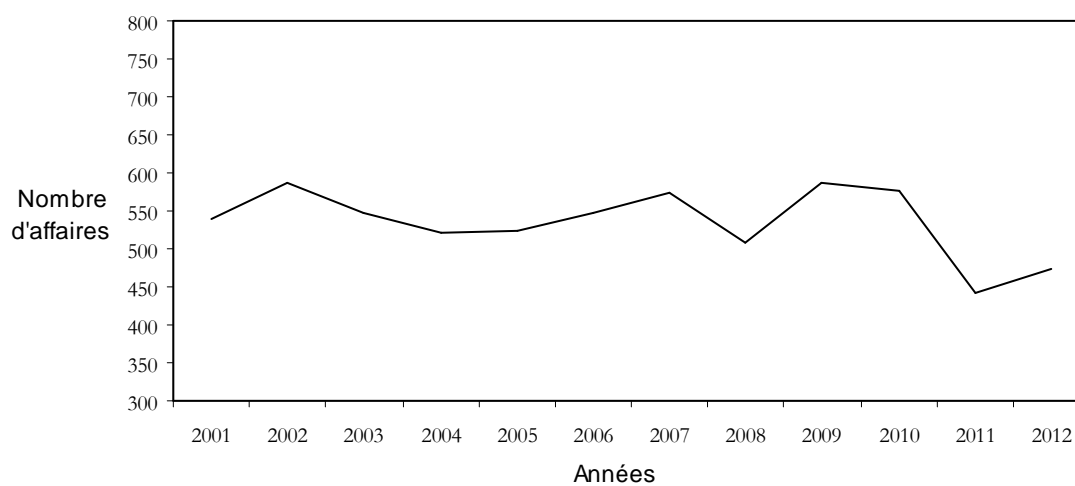
### 3. Nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année

	en 2008	en 2009	en 2010	en 2011	en 2012
Cour constitutionnelle	0	1	0	0	<b>0</b>
Cour civile	51	65	58	28	<b>23</b>
Cour administrative	39	41	52	54	<b>44</b>
Cour des assurances	112	119	108	63	<b>61</b>
Cour des poursuites	4	1	3	0	<b>0</b>
Chambre d'accusation	11	9	1	*	*
Chambre pénale des recours				4	<b>9</b>
Cour pénale	11	8	11	9	<b>7</b>
Cour de cassation	0	3	0	**	**
Cour criminelle	1	1	0	**	**
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>248</b>	<b>233</b>	<b>158</b>	<b>144</b>

\*\* n'existe plus

\* remplacée par la Chambre pénale des recours

### Evolution des affaires introduites au Tribunal cantonal de 2001 à 2012



## **A. COUR CONSTITUTIONNELLE**

Quatre procédures ont été introduites – et liquidées – durant l'exercice sous revue.

Une affaire concernait un conflit de compétence entre la Cour administrative et un service de l'administration cantonale. Les trois autres procédures avaient pour objet l'exercice des droits politiques.

Dans la première affaire, la Cour constitutionnelle a eu à trancher, à la requête d'une partie, un conflit de compétence entre la Cour administrative du Tribunal cantonal et la Section des permis de construire. A cette occasion, la Cour constitutionnelle a étendu le champ d'application des articles 33 à 37 du code de procédure administrative qui présentent une lacune dans le processus de résolution des conflits de compétence, lorsque la compétence de la Cour administrative est opposée à celle d'un service de l'administration cantonale. La Cour constitutionnelle a ainsi admis sa compétence pour statuer sur un tel conflit, ceci conformément à la systématique de la loi et à l'objectif qu'elle poursuit (arrêt CST 1/2012 du 27 avril 2012).

Dans le domaine des droits politiques, la Cour constitutionnelle a statué, en seconde instance, sur le recours de citoyens de Saulcy qui se plaignaient d'irrégularités commises dans cette commune à l'occasion du scrutin organisé le 5 février 2012 sur la fusion des communes de La Haute-Sorne. Quand bien même certaines irrégularités ont été constatées, notamment dans la procédure de vote par correspondance et dans les opérations de dépouillement, le recours tendant à l'annulation du scrutin a été rejeté au motif que les irrégularités constatées n'ont eu aucune influence décisive sur le résultat (arrêt CST 2/2012 du 6 juin 2012).

Le président de la Cour constitutionnelle a rejeté une requête de mesures provisionnelles tendant à ce que le Parlement suspende sa décision d'approbation de la fusion des communes du Val Terbi jusqu'à droit connu dans la procédure de recours contre la décision d'irrecevabilité de l'initiative populaire demandant que la commune de Montsevelier sorte de la fusion. Il a été jugé à cette occasion qu'une initiative populaire n'a pas d'effet suspensif ni d'effet anticipé, de sorte que l'initiative ne pouvait avoir pour effet de surseoir au processus de fusion en cours et qu'un tel effet ne pouvait être créé par le biais de mesures provisionnelles demandant d'accorder l'effet suspensif au recours dirigé contre l'invalidation de l'initiative (décision CST 8/2012 du 18 juin 2012).

Toujours à propos de cette initiative, le recours dirigé contre son invalidation par le Conseil communal de Montsevelier a été rejeté au motif qu'une initiative populaire ne peut avoir pour objet l'adoption d'une décision de portée générale, telle que la dénonciation d'une convention de fusion ou un vote sur cette question (arrêt CST 7/2012 du 24 août 2012).

*(Les arrêts de la Cour constitutionnelle passés sous revue sont tous publiés sur le site internet du canton : <http://www.jura.ch/JUST/Instances-judiciaires/Tribunal-cantonal/Jurisprudence-recente.html>. Ils seront résumés dans la Revue jurassienne de jurisprudence 2012, avec renvoi au texte intégral publié sur le site internet. De plus, certains arrêts évoqués ci-dessus ont été publiés dans la Revue de droit administratif et fiscal).*

### Remarques

Au sujet de la validité formelle d'une initiative populaire déposée dans une commune qui n'est pas dotée d'un conseil général, la Cour constitutionnelle a constaté, dans l'affaire de Montsevelier, que les prescriptions légales étaient insuffisantes en ce qui concerne les indications qui doivent figurer sur les feuilles de signatures, en particulier au sujet de la clause de retrait de l'initiative, ainsi que de l'existence d'un comité d'initiative et de la composition de celui-ci. En l'absence de prescriptions légales, il a été jugé que ces questions ne pouvaient être résolues en appliquant par analogie les dispositions qui régissent le droit d'initiative populaire au plan cantonal ou dans les communes qui ont un conseil général.

La Cour constitutionnelle a également émis des doutes sur le caractère démocratique d'un processus de fusion impliquant plusieurs communes, compte tenu du fait que les électeurs ne connaissent pas forcément le périmètre de la nouvelle commune fusionnée qui peut résulter de leur acceptation du projet.

Sur la base des remarques qui précèdent, il serait souhaitable que le législateur cantonal précise les conditions formelles qui président au dépôt d'une initiative populaire dans les communes ne disposant pas d'un conseil général. S'agissant des fusions de communes, il conviendrait d'adopter des dispositions de procédure permettant de garantir que le résultat des votations traduise au mieux l'expression fidèle et sûre de la volonté populaire.

## **B. COUR CIVILE**

En 2012, 106 affaires ont été introduites essentiellement sur appel ou sur recours. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2011. Durant cette dernière, le nombre d'affaires introduites avait alors diminué de 36 % à la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, du nouveau Code de procédure civile qui a entraîné la quasi disparition des affaires dites "Instructions" (saisine directe de la Cour civile).

## Cour civile

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total		Liquidées par jugement		Retraits sans objet, transactions, etc.		Total		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2012	<b>2013</b>
Instructions	25	<b>11</b>	2	<b>1</b>	27	<b>12</b>	4	<b>2</b>	12	<b>8</b>	16	<b>10</b>	11	<b>2</b>
Appels / Recours	10	<b>11</b>	69	<b>63</b>	79	<b>74</b>	37	<b>35</b>	31	<b>28</b>	68	<b>63</b>	11	<b>11</b>
Assistances judiciaires, mesures provisoires, etc.	8	<b>6</b>	22	<b>36</b>	30	<b>42</b>	13	<b>20</b>	11	<b>13</b>	24	<b>33</b>	6	<b>9</b>
Conciliations	15	<b>0</b>	3	<b>6</b>	18	<b>6</b>	0	<b>0</b>	18	<b>5</b>	18	<b>5</b>	0	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>28</b>	<b>96</b>	<b>106</b>	<b>154</b>	<b>134</b>	<b>54</b>	<b>57</b>	<b>72</b>	<b>54</b>	<b>126</b>	<b>111</b>	<b>28</b>	<b>23</b>

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal en 2012 : 4 recours, dont 2 rejetés et 1 irrecevable ; 1 encore pendant

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal antérieurement à 2012 : 1 recours, rejeté

## **C. COUR ADMINISTRATIVE**

En 2012, la Cour administrative a enregistré 128 nouvelles affaires, soit 12 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes (146). Le nombre des affaires liquidées (138) est lui aussi quelque peu inférieur à la moyenne des années antérieures (144).

Aucun changement significatif n'est à signaler concernant la répartition des affaires en fonction des divers domaines.

Le nombre des affaires non liquidées à la fin de l'année 2012 (44) est quelque peu inférieur à la moyenne des cinq années précédentes (49).

## Cour administrative

	Affaires pendantes au 01.01		Affaire introduites durant l'année		Total		Demandes adjudgées, totalement ou partiellement		Demandes rejetées		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total des affaires liquidées		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Actions	2	4	3	3	5	7	0	0	1	0	0	2	1	2	4	5
Administratif général	2	9	14	2	16	11	4	1	2	8	1	1	7	10	9	1
Aménagement du territoire	5	7	10	8	15	15	1	0	2	4	5	5	8	9	7	6
Divers	13	8	37	32	50	40	14	10	13	9	15	9	42	28	8	12
Etrangers	0	3	3	6	3	9	0	0	0	4	0	3	0	7	3	2
Fiscal	4	4	8	11	12	15	2	3	2	7	4	3	8	13	4	2
Fonction publique	8	3	5	5	13	8	3	3	5	0	2	0	10	3	3	5
Frais et dépens	3	2	0	0	3	2	1	2	0	0	0	0	1	2	2	0
Juge administratif	6	7	5	8	11	15	1	4	2	3	1	5	4	12	7	3
Marchés publics	3	3	6	9	9	12	1	1	0	3	5	2	6	6	3	6
Tutelles (y.c. PLAFA)	4	4	40	44	44	48	4	5	5	8	31	33	40	46	4	2
Droit foncier rural	2	0	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0
<b>Total</b>	52	54	131	128	183	182	32	29	33	46	64	63	129	138	54	44

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par la Cour administrative en 2012 : 8 recours dont 2 rejetés, 1 irrecevable et 5 en cours.

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal antérieurement à 2012 : 2 recours admis et 1 rejeté.

## **D. COUR DES ASSURANCES**

En 2012, 126 nouvelles affaires ont été introduites devant la Cour des assurances, soit 9 affaires de plus qu'en 2011. 63 affaires étaient pendantes au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Au cours de l'exercice écoulé, la Cour des assurances a liquidé 128 affaires, contre une moyenne d'environ 153 pour les années 2008 à 2012. 61 affaires ont été reportées sur l'exercice 2013, ce qui est très proche de la situation 2011/2012 (63) et largement inférieur à la moyenne 2008-2012 (environ 93).

Le volume des nouvelles affaires est ainsi, globalement, en augmentation par rapport à l'exercice 2011, même s'il reste inférieur à la moyenne 2008-2012 (environ 140). Si une certaine stabilité peut être constatée dans la plupart des domaines des assurances sociales, une augmentation significative du nombre d'affaires a été enregistrée dans le domaine de l'assurance-invalidité.



## Cour des assurances

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total		Demandes adjudgées, totalement ou partiellement		Demandes rejetées		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total des affaires liquidées		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
AVS	8	5	4	5	12	10	4	1	1	2	2	3	7	6	5	4
AI	51	24	49	66	100	90	25	13	27	22	24	26	76	61	24	29
AFA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APG	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
AFA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AMAL	9	2	4	4	13	6	4	2	3	1	4	1	11	4	2	2
PC à l'AVS/AI	3	2	8	6	11	8	2	2	1	0	6	2	9	4	2	4
LAA	24	19	23	25	47	44	10	5	17	18	1	4	28	27	19	17
AM	0	1	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
ACH	7	4	14	11	21	15	8	1	2	6	7	7	17	14	4	1
LPP	6	6	14	8	20	14	8	9	5	1	1	1	14	11	6	3
<b>Total</b>	108	63	117	126	225	189	61	33	56	51	45	44	162	128	63	61

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal en 2012 : 9 recours dont 4 irrecevables, 1 rejeté et 4 en cours.

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal antérieurement à 2012 : 7 recours dont 4 rejetés, 1 admis et 2 en cours.

## **E. COUR DES POURSUITES ET FAILLITES**

Les trois offices des poursuites et faillites du canton ont été inspectés dans le courant du mois de février 2013. Il a été constaté que les offices sont bien gérés et que les dossiers sont traités avec diligence et dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Dans les trois offices, le volume d'affaires enregistré une nouvelle progression qui se traduit notamment par le fait que sur l'ensemble du canton la barre des 30'000 commandements de payer a été franchie pour la première fois. Le nombre de saisies exécutées, qui passent à nouveau le cap des 20'000, illustre également le volume de travail auquel les offices ont dû faire face durant l'exercice écoulé. Les faillites ouvertes en 2012 (120) sont en légère diminution, perceptible à Porrentruy et aux Franches-Montagnes, tandis qu'à Delémont la progression se poursuit (+ 6). Les trois offices ont clos 115 faillites durant l'année 2012, dont près de la moitié par l'office de Porrentruy. Les faillites ouvertes à la suite de répudiations de succession prennent une part importante dans les statistiques. Leur liquidation entraîne des frais dont l'office ne peut pas toujours obtenir le remboursement.

La notification des actes de poursuites intervient désormais essentiellement par la poste. Le système mis en place donne satisfaction et les délais de notification sont satisfaisants.

Les travaux liés au changement de programme informatique sont terminés. La nouvelle application donne globalement satisfaction, sous réserve de difficultés rencontrées au niveau de la gestion comptable. Celles-ci sont en voie de résolution.

Le système e-LP mis en place par la Confédération continue à se développer. Le nombre d'utilisateurs progresse peu à peu et la quantité de réquisitions de poursuites transmises aux offices par voie électronique prend de l'ampleur ; ainsi aux Franches-Montagnes, plus de 20 % des réquisitions de poursuite ont été déposées par ce biais réduisant d'autant les travaux de saisie de données.

La Cour des poursuites et faillites a enregistré huit plaintes, un recours et douze autres affaires durant l'année 2012, soit un nombre d'affaires légèrement inférieur à la moyenne 2008-2012 (environ 26). Toutes ont été liquidées en cours d'exercice.

Le tableau suivant illustre le volume d'affaire des trois offices :

	2010	2011	<b>2012</b>
Commandements de payer	29'591	28'996	<b>30'554</b>
Ouvertures de faillites	113	134	<b>120</b>
Liquidations de faillites	99	125	<b>115</b>
Saisies exécutées	20'427	19'751	<b>21'612</b>
Réalisations	6'233	5'636	<b>5'029</b>

Les pertes résultant des faillites liquidées en 2012 se sont élevées à CHF 6'759'471.-.

## **F. CHAMBRE PENALE DES RECOURS**

En 2012, 43 affaires ont été introduites, ce qui représente une hausse de 23% par rapport à 2011. Le chiffre de 2012 est vraisemblablement plus représentatif de l'activité annuelle de la Chambre pénale des recours que celui de 2011, première année sous l'empire du Code de procédure pénale suisse.

La permanence des week-ends et jours fériés instaurée en 2011 s'est poursuivie.

### Chambre pénale des recours

Genres d'affaires introduites	Affaires pendantes au 01.01	Affaires introduites durant l'année		Total		Recours admis en tout ou partie		Recours rejetés		Retraits, sans objet, transactions, etc.		Total		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2012	2013
Recours contre classements, non-entrées en matière, suspensions du Ministère public	3	20	19	20	22	0	3	12	5	5	11	17	19	3	3
Recours contre décisions du Juge des mesures de contrainte (détention)	0	3	13	3	13	0	0	3	8	0	2	3	10	0	3
Séquestre	0	4	0	4	0	1	0	2	0	1	0	4	0	0	0
Autres mesures de contrainte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Récusation	1	5	1	5	2	0	0	3	0	1	2	4	2	1	0
Divers	0	3	10	3	10	0	1	1	5	2	1	3	7	0	3
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	<b>47</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>9</b>

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal en 2012 : 3 recours dont 2 rejetés et 1 en cours.

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal antérieurement à 2012 : 2 recours rejetés.

La Chambre pénale des recours a encore examiné mensuellement les rapports des détenus remis par le Ministère public, le Tribunal de première instance et le Tribunal des mineurs.

## **G. COUR PENALE**

Durant l'année 2012, 46 nouvelles affaires ont été introduites, soit une augmentation de plus de 25 % par rapport à l'exercice précédent et à la moyenne 2008-2012 ; 9 affaires étaient encore pendantes au début de l'exercice. La Cour pénale a prononcé 37 jugements et liquidé 11 affaires d'une autre manière ; 7 dossiers, introduits en 2012, étaient ainsi encore pendants à la fin de l'année et ont été reportés en 2013.

## Cour pénale

	Affaires pendantes au 01.01		Affaires introduites durant l'année		Total		Liquidées par jugement		Liquidées par renvoi ou d'une autre manière		Total		Affaires reportées sur l'année suivante	
	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2011	<b>2012</b>	2012	<b>2013</b>
Appels	9	<b>8</b>	29	<b>39</b>	38	<b>47</b>	27	<b>32</b>	3	<b>9</b>	30	<b>41</b>	8	<b>6</b>
Mineurs	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>
Divers	2	<b>1</b>	7	<b>7</b>	9	<b>8</b>	6	<b>5</b>	2	<b>2</b>	8	<b>7</b>	1	<b>1</b>
<b>Total</b>	11	<b>9</b>	36	<b>46</b>	47	<b>55</b>	33	<b>37</b>	5	<b>11</b>	38	<b>48</b>	9	<b>7</b>

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal en 2012 : 4 recours, dont 2 rejetés et 2 en cours

Recours au Tribunal fédéral contre des arrêts rendus par le Tribunal cantonal antérieurement à 2012 : 2 recours, 1 admis et 1 rejeté

## **H. TRIBUNAUX ARBITRAUX EN MATIERE D'ASSURANCES**

### **1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie**

Une affaire était pendante au début de l'année 2012. L'instruction s'est poursuivie au cours de l'année écoulée, notamment par la tenue d'une audience. Cette affaire n'était pas encore liquidée à la fin de l'année.

Aucune nouvelle affaire n'a été introduite.

### **2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents**

Aucune affaire n'était pendante en début d'exercice et aucune nouvelle procédure n'a été enregistrée.



## **I. COMMISSIONS DES EXAMENS**

### **1. Commission des examens d'avocat**

Durant l'année écoulée, la Commission des examens d'avocat a tenu deux sessions.

Lors de celle de printemps, sept candidat-e-s se sont présenté-e-s aux épreuves écrites. L'un d'eux a échoué. Sept candidat-e-s se sont présenté-e-s aux épreuves orales, avec un échec toutefois. Ce sont finalement six personnes qui se sont vu délivrer leur brevet d'avocat.

Lors de la session d'automne, sept candidat-e-s ont tenté d'obtenir le brevet, mais seuls trois ont réussi. Trois candidat-e-s ont en effet échoué aux épreuves écrites, tandis qu'un quatrième échouait aux épreuves orales.

Neuf nouveaux brevets d'avocat ont ainsi été délivrés en 2012.

### **2. Commission des examens de notaire**

Une seule session s'est tenue, au printemps 2012.

Une candidate a réussi la première série des examens.

La candidate qui avait réussi la deuxième série des épreuves écrites lors de la session d'automne 2011 et qui avait été autorisée à titre exceptionnel à reporter les épreuves orales s'est présentée avec succès à celles-ci.

Le candidat qui avait échoué à la session d'automne 2011 s'est représenté, avec succès cette fois.

Deux brevets de notaire ont ainsi été délivrés en 2012.

## **J. COMMISSIONS DE CONCILIATION EN MATIERE DE BAIL**

### **1. Delémont**

Durant l'exercice 2012, la Commission de conciliation en matière de bail a traité 96 dossiers, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Par le jeu des requêtes collectives, ce nombre concerne 102 rapports de bail.

La commission a siégé à 65 reprises, traitant autant de dossiers en séance de conciliation.

Sur les 65 dossiers traités en séance, 32 ont abouti à une conciliation, 31 à un échec et 2 à un retrait.

Les affaires les plus fréquentes portaient, dans l'ordre, sur des contestations relatives à la résiliation du bail, à des demandes de paiement de loyers et autres montants impayés et à des demandes de baisse de loyer.

En ce qui concerne les membres de la Commission de conciliation, il n'y a pas eu de changement en 2012. La présidence reste assumée par Christian Minger.

### **2. Franches-Montagnes**

Le nombre des cas traités en 2012 ascende à 24 (11 en 2011). La conciliation a abouti dans 15 cas (5 en 2011). Deux cas sont reportés en 2013.

La Commission a siégé à 16 reprises en 2012.

Les affaires les plus fréquentes portaient sur les résiliations ordinaires (5 cas), les demandes de baisse de loyer ainsi que les actions en paiement (4 cas à chaque fois), et sur les frais accessoires (3 cas).

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile, la tâche de la Commission est devenue plus complexe. Les demandes de renseignements téléphoniques font partie du travail quotidien du président de la Commission. Dès lors, pour assumer au mieux leurs tâches, plusieurs des membres ont suivi différentes journées de formation et conférences relatives au droit du bail.

La Commission a connu quelques changements en son sein. Charles Egli, représentant de l'ASLOCA, a été remplacé par Dominique Froidevaux, tandis que la place de Paul Christe n'a pas été repourvue. La composition de la commission reste paritaire, avec deux représentants des locataires et deux représentants des propriétaires. Jean-Marc Baume continue à assumer la présidence.

### **3. Porrentruy**

Durant l'année écoulée, 50 affaires ont été soumises à la Commission de conciliation alors que 5 étaient pendantes au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La Commission en a traité 52 qui ont été liquidées comme suit :

28 par une conciliation, soit 53.85 %

(6 x augmentations ; 1 x baisse ; 3 x frais accessoires ; 5 x résiliations ordinaires ; 5 x résiliations extraordinaires ; 0 x prolongation de bail ; 2 x créances de paiement ; 5 x défauts de la chose louée).

16 par une non-conciliation, soit 30.76 %

(3 x augmentations de loyer ; 1 x baisse de loyer ; 0 x frais accessoires ; 1 x résiliation ordinaire ; 3 créances de paiement ; 5 x défauts de la chose louée; 3 Autres motifs

1 par une proposition de jugement, soit 1.93 %

(1 x défauts de la chose louée)

7 par autres motifs (retrait, pas d'entrée en matière, renvoi), soit 13.46 %

3 demandes restent pendantes au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La commission a siégé à 39 reprises en 2012 et 2 séances ont nécessité un report après une première convocation suite à la demande des parties.

La Commission est présidée par Jean-François Kohler.



## II. TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

### I. RAPPORT DE LA PRESIDENTE

#### A. REMARQUES PRELIMINAIRES

Le présent rapport est établi conformément aux articles 64 al. 1 de la loi d'organisation judiciaire (LOJ) et 25 du règlement du Tribunal de première instance (RTPI).

L'exercice 2012 du Tribunal de première instance (TPI) s'inscrit dans la continuité de l'année précédente. L'adaptation aux nouveaux codes de procédure pénale et civile a suivi son cours. Juges, greffières, collaborateurs et collaboratrices ont perfectionné leurs connaissances chacun et chacune dans son domaine d'activités. La coordination a également fonctionné à satisfaction.

#### B. PERSONNEL

##### a) *Juges*

Les cinq postes et demi de magistrats attribués au TPI (art. 30 LOJ) ont été occupés, en 2012, par Carmen Bossart Steulet, présidente, Corinne Suter, vice-présidente, Pascal Chappuis, Pierre Lachat, Madeleine Poli Fueg et Damien Rérat.

La répartition des affaires entre les juges n'a pas été modifiée. Elle correspond à celle mise en place en 2011.

Pour rappel, la matière est répartie de la manière suivante :

<u>Droit pénal</u> :	Juge référent P. Lachat Matière répartie entre P. Lachat, P. Chappuis et C. Suter
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

<u>Mesures de contrainte en matière pénale</u> :	Juge référente M. Poli Fueg Matière répartie entre M. Poli Fueg et D. Rérat
--------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

<u>Droit civil</u> : (hors droit de la famille, du bail et du travail)	Juge référent D. Rérat Matière répartie entre D. Rérat, P. Lachat et C. Suter
---------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

<u>Droit de la famille</u> :	Juge référente C. Suter Matière répartie entre C. Suter, P. Chappuis, M. Poli Fueg et C. Bossart Steulet
<u>Droit du travail</u> :	Juge référente C. Bossart Steulet Matière répartie entre C. Bossart Steulet et D. Rérat
<u>Droit du bail</u>	Juge référent D. Rérat Matière répartie entre D. Rérat et C. Bossart Steulet
<u>Droit des poursuites</u> :	Juge référent P. Chappuis Matière répartie entre P. Chappuis et D. Rérat
<u>Droit administratif</u> :	Juge référente C. Bossart Steulet Matière traitée par C. Bossart Steulet, Suppléant P. Chappuis

Tous-tes les juges sont juges assesseur-e-s au Tribunal pénal (3 juges) qui traite les affaires importantes où la peine prévisible est supérieure à 2 ans. En 2012, le Tribunal pénal, autorité composée de trois juges a siégé à 9 reprises. Les juges permanents ont siégé au sein dudit Tribunal pénal présidé alternativement par les juges P. Lachat, P. Chappuis et C. Suter. Dans 7 procédures, il a été fait appel aux juges suppléants L. Brenlla, M. Dind, L. Montavon, M. Rennwald et M. Rion.

Les six juges assument la permanence du juge des mesures de contrainte la nuit, le samedi et les jours fériés. Au cours de 2012, les juges et les commis-greffiers-ères ont régulièrement été sollicité-e-s comme juge des mesures de contrainte au cours des permanences les week-ends, durant les fêtes ou les vacances judiciaires.

Les six juges du Tribunal de première instance fonctionnent également à tour de rôle en qualité de suppléants(es) du Juge des mineurs en cas d'empêchement du juge Yves Richon.

## **b) Greffières**

Les 3 greffières, Mmes Marjorie Noirat (100 %), Lydie Montavon (100 %) et Laurence Brenlla (50 %) ont collaboré étroitement avec les juges pour le travail juridique, les décisions de mainlevée et la préparation des audiences.

A la demande du Ministère public et en accord avec le chef de Département, Mme Laurence Brenlla a travaillé dès le 2 juillet 2012 au service du Ministère public pour contribuer à assumer la charge de cette instance. Dès le 16 novembre 2012 et pour faire face à une accumulation de travail au TPI, Mme Brenlla a repris sa fonction de greffière du TPI.

### **c) Commis-greffiers-ères**

L'effectif des commis-greffiers-ères n'a pas subi de modification. Une collaboratrice a été absente pour cause de maladie du 19 mars au 30 avril. Elle a été remplacée partiellement par deux collaboratrices du TPI qui ont accepté d'augmenter leur temps de travail. Pour le surplus, le travail a été absorbé par toutes et tous.

A ce jour, l'effectif actuel du personnel administratif des greffes correspond à 10,8 postes à temps complet et se répartit entre les collaboratrices et collaborateurs suivants :

- Christiane Bader-Fridez	50 %	
- Fabienne Baumgartner	100 %	
- Stéphanie Cerf	50 %	
- Muriel Charmillot Dec	50 %	(comptabilité)
- Maryline Courbat	100 %	
- Christine Domont	50 %	
- Chantal Meyer	50 %	
- Odile Prongué	90 %	
- Sandra Ryser	100 %	
- Claudia Sauget-Moser	100 %	
- Alain Steger	100 %	
- Andrée Varrin	100 %	
- Ruth Wermeille	40 %	
- Anne Wolfer	100 %	(comptabilité à 50 %)

### **d) Apprenties et stagiaires**

Mégane Reber, en accord avec la commission d'apprentissage, Mme Flückiger, collaboratrice au Service des ressources humaines, et le TPI, a redoublé sa 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage pour lui permettre de mieux se préparer pour les examens en vue de l'obtention de son CFC. Vanille Wäspe est en 3<sup>ème</sup> année d'apprentissage. Au 1<sup>er</sup> août, Yanick Pena a débuté son apprentissage d'employé de commerce au TPI. Les 3 apprentis travaillent alternativement dans l'un et l'autre greffe du Tribunal. Ils peuvent ainsi se familiariser avec toutes les matières du droit et les diverses procédures.

9 avocats-es-stagiaires, aucun notaire-stagiaire, 3 étudiants universitaires ont accompli des stages, d'une durée minimale de 4 mois pour les avocats-es-stagiaires, au Tribunal de première instance durant l'exercice 2012.

Plusieurs stagiaires d'observation ont également effectué un stage de 2 à 3 jours en vue de faire connaissance avec l'activité du TPI ainsi que les divers métiers qui y sont exercés. Une étudiante de l'Ecole de commerce de Porrentruy a également effectué un stage d'un mois, dans le cadre de sa formation, au sein d'un des greffes du Tribunal.

**e) Archiviste**

Mme Carine Pomodoro, archiviste, a cessé son travail auprès du TPI le 20 mai 2012 et la suite du travail lié aux archives est exécutée par le TPI.

**C. ACTIVITES**

Le Collège des Juges a tenu 10 séances en 2012, au cours desquelles les questions relatives au suivi général des affaires et au fonctionnement de l'administration judiciaire de première instance ont été traitées. Le Collège a procédé à deux reprises, soit à fin juin et à fin décembre, à un contrôle approfondi du suivi des dossiers. Il a constaté que les affaires sont traitées avec toute la diligence requise et dans des délais raisonnables.

Le Collège a rencontré M. le Ministre de la Justice le 26 novembre 2012. Lors de cette rencontre, le Collège élargi a informé M. le Ministre de la marche du Tribunal de première instance. Cette séance a aussi été l'occasion d'échanges et de discussions permettant d'assurer la bonne collaboration entre l'instance judiciaire et le Chef de Département.

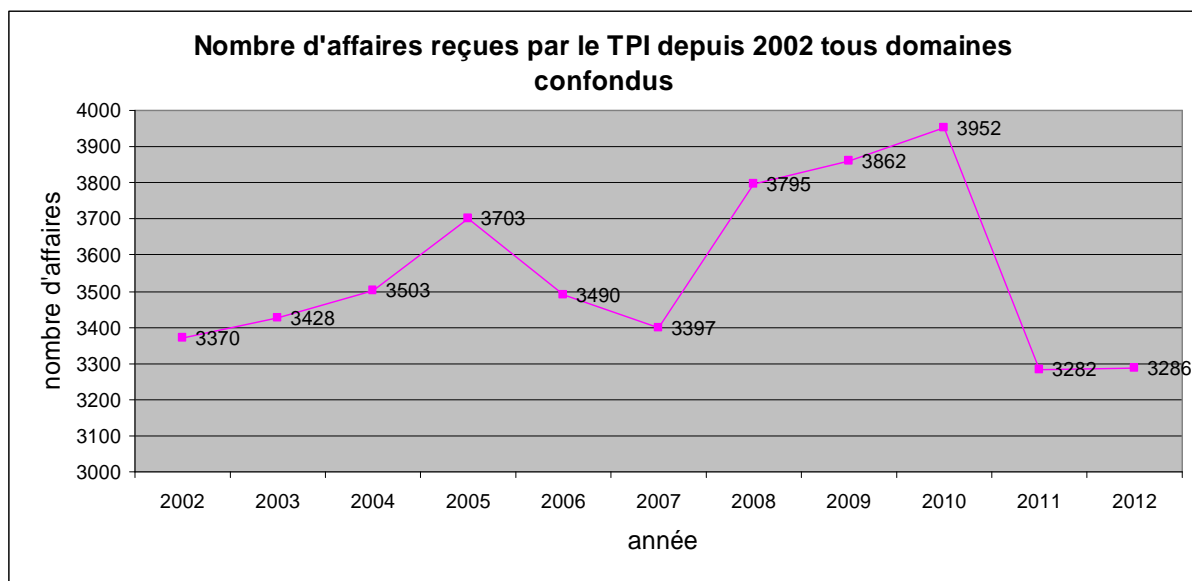
Les affaires sont bien suivies et traitées rapidement, comme en témoignent les chiffres qui suivent.

Au 31 décembre 2012, 46 affaires, tous domaines d'activités confondus, étaient pendantes depuis plus d'une année (76 en 2002 ; 47 en 2003 ; 58 en 2004 ; 72 en 2005 ; 61 en 2006 ; 64 en 2007 ; 101 en 2008 ; 81 en 2009 ; 118 en 2010 ; 75 en 2011).

En 2012, tous domaines d'activités confondus, 3'286 nouvelles affaires (3'282 en 2011) ont été introduites et 3'458 affaires (3'560 en 2011) ont été liquidées en cours d'exercice.

Le total des affaires pendantes au 31 décembre 2012 s'élève à 661 (814 au 31 décembre 2011).





Les chiffres comparés 2011 et 2012 relèvent une bonne concordance pour l'ensemble des affaires. Le détail dans les différents domaines permet de constater une nouvelle baisse des affaires du juge pénal (- 74 affaires). En revanche, les procédures du juge des mesures de contrainte (+ 52 affaires) et celles du juge civil (+ 37 affaires) ont augmenté. Le paradoxe consiste à remarquer que les procédures à traiter dans l'urgence (mesures de contrainte) ou celles entraînant régulièrement une administration des preuves complexes (juge civil = affaires autrefois dévolues à la Cour civile du Tribunal cantonal) augmentent dans la plus grande proportion. Enfin, ainsi que cela a été relevé dans le rapport 2011, les effets des échecs des procédures de conciliation ont commencé à se faire sentir dès 2012 par une augmentation de l'introduction des procédures au fond.

Même si cette remarque est empirique, l'ensemble des juges et greffières du Tribunal de première instance constate que la quantité des affaires n'équivaut pas à l'importance des affaires. Elle ne traduit pas l'augmentation constante de leur complexité liée d'une part à la multiplication des incidents de procédures et d'autre part à l'accroissement des réquisitions de preuves auxquelles il convient de donner suite, ainsi qu'à l'application toujours plus pointue des principes généraux et en particulier du droit d'être entendu.

Conformément à l'article 12 de la loi instituant le Conseil de prud'hommes, les greffiers(ères) du Conseil de prud'hommes donnent des renseignements gratuits sur toute question relevant de la compétence de cette juridiction. C'est ainsi qu'en plus des affaires ressortant de la statistique, 72 personnes (soit 66 employés et 6 employeurs ; 84 en 2011) ont été reçues au greffe pour un entretien à la suite d'une demande de renseignements ou en vue du dépôt d'une requête et il a été donné suite à 663 demandes téléphoniques (soit 557 employés et 106 employeurs ; 685 en 2011).

En application du droit matrimonial, 37 rapports d'audition de mineurs (15 par le Tribunal des mineurs, 22 par le Tribunal de première instance pour 31 enfants entendus) ont été élaborés dans le cadre des procédures traitées en 2012 (58 en 2011).

Pour plus de détails et s'agissant des données chiffrées par secteur, il est renvoyé aux divers tableaux de la statistique du TPI.

Les juges et leurs collaborateurs ont perfectionné leur formation en suivant des séminaires et en participant aux cours organisés par le Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura. Des cours de formation sont aussi organisés conjointement par des représentants des autorités judiciaires bernoises et jurassiennes. Ils sont l'occasion de parfaire nos connaissances juridiques, mais aussi de mettre en commun des pratiques et d'échanger les expériences. Ces cours s'organisent alternativement dans le Jura bernois et dans le Jura. En 2012, ils ont porté sur les procédures en matière de droit des étrangers et les mesures de contrainte y relatives, ainsi que sur le nouveau droit de la tutelle et des mesures de placement à des fins d'assistance.

Une rencontre avec les juges et greffiers-ères du Tribunal d'arrondissement de Moutier a eu lieu à Porrentruy, en vue de procéder à un échange d'expériences professionnelles et de renforcer notre collaboration.

Comme par le passé, des classes du Lycée, de Saint-Charles et de l'École professionnelle, les aspirants de la police cantonale jurassienne ainsi que des gardes-frontière sont venus assister à des audiences et ont pu s'entretenir à cette occasion avec les magistrats.

#### **D. CONCLUSION**

Le Collège des Juges du TPI dresse un bilan positif de l'année 2012 et remercie toutes les collaboratrices et les collaborateurs pour leur engagement au cours de l'année.

Le Collège considère que la justice de première instance fonctionne de manière adéquate et efficace.

**Au nom du Tribunal de première instance**

**La présidente**

**La greffière**

Carmen Bossart Steulet

Laurence Brenlla

## II. STATISTIQUES

### A. AFFAIRES REÇUES PAR LE TPI DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE

	2011	2012
Juge pénal	317	243
Tribunal pénal	11	9
Tribunal des mesures de contrainte	110	162
Droit de la famille et tutelles	476	445
Autres affaires civiles	424	393
Assistance judiciaire gratuite	347	321
Droit des poursuites	1251	1376
Conseil de Prud'hommes	101	93
Tribunal des baux à loyers et à ferme	81	88
Droit administratif	62	69
Non contentieux administratif	<u>102</u>	<u>87</u>
Total	<u>3282</u>	<u>3'286</u>

### B. AFFAIRES PENDANTES DEPUIS PLUS D'UNE ANNEE

	2011	2012
Juge pénal	17	13
Tribunal pénal	1	0
Tribunal des mesures de contraintes	0	0
Droit de la famille et tutelles	29	20
Autres affaires civiles	8	9
Assistance judiciaire gratuite	12	0
Droit des poursuites	2	0
Conseil de Prud'hommes	2	0
Tribunal des baux à loyers et à ferme	0	1
Droit administratif	4	3
Non contentieux administratif	<u>0</u>	<u>0</u>
Total	<u>75</u>	<u>46</u>

## C. AFFAIRES PENALES

### Juge pénal

<u>Affaires pendantes au 01.01.</u>		<u>Affaires introduites</u>		<u>Total</u>		<u>Affaires liquidées</u>		<u>Affaires reportées l'année suivante</u>		<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>	
2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
317	117	317	243	634	360	517	269	117	91	17	13

### Tribunal pénal

<u>Affaires pendantes au 01.01.</u>		<u>Affaires introduites</u>		<u>Total</u>		<u>Affaires liquidées</u>		<u>Affaires reportées l'année suivante</u>		<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>	
2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
2	4	11	9	13	13	9	9	4	4	1	0

### Tribunal des mesures de contrainte

<u>Affaires pendantes au 01.01.</u>		<u>Affaires introduites</u>		<u>Total</u>		<u>Affaires liquidées</u>		<u>Affaires reportées l'année suivante</u>		<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>	
2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
0	0	110	162	110	162	110	162	0	0	0	0

## D. AFFAIRES CIVILES

	<u>Affaires pendantes au 01.01.</u>		<u>Affaires introduites</u>		<u>Total</u>		<u>Affaires liquidées</u>		<u>Affaires reportées l'année suivante</u>		<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
TOTAL	703	626	2498	2535	3201	3161	2575	2676	626	485	51	29
dont assistance judiciaire	152	92	347	321	499	413	407	348	92	65	12	0

**E. AFFAIRES DU DROIT DU TRAVAIL**

<u>Affaires pendantes au 01.01.</u>		<u>Affaires introduites</u>		<u>Total</u>		<u>Affaires liquidées</u>		<u>Affaires reportées l'année suivante</u>		<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>	
2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
24	24	101	93	125	117	101	101	24	16	2	0

**F. AFFAIRES DU DROIT DU BAIL A LOYER ET A FERME**

<u>Affaires pendantes au 01.01.</u>		<u>Affaires introduites</u>		<u>Total</u>		<u>Affaires liquidées</u>		<u>Affaires reportées l'année suivante</u>		<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>	
2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
18	16	81	88	99	104	83	82	16	22	0	1

**G. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

Droit administratif

<u>Affaires pendantes au 01.01.</u>		<u>Affaires introduites</u>		<u>Total</u>		<u>Affaires liquidées</u>		<u>Affaires reportées l'année suivante</u>		<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>	
2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
20	16	62	69	82	85	67	69	16	16	4	3

Non contentieux successoral

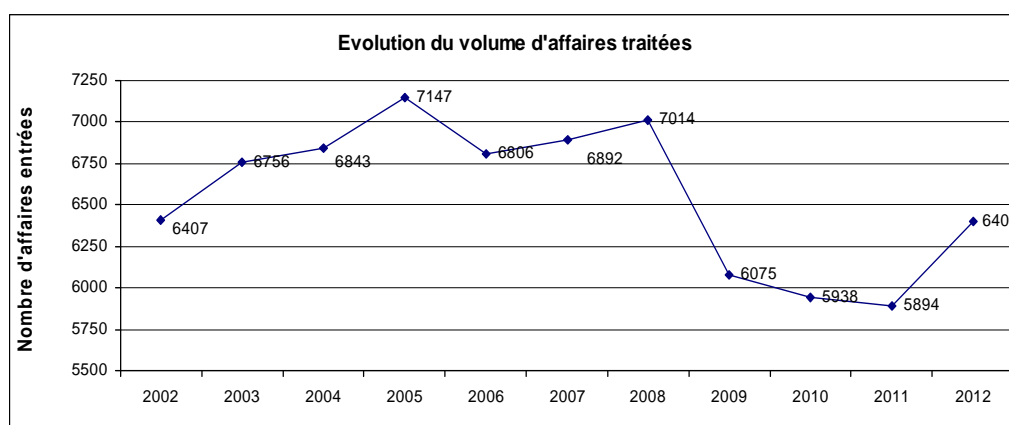
<u>Affaires pendantes au 01.01.</u>		<u>Affaires introduites</u>		<u>Total</u>		<u>Affaires liquidées</u>		<u>Affaires reportées l'année suivante</u>		<u>Affaires pendantes depuis plus d'une année</u>	
2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
8	11	102	87	110	98	98	90	11	8	0	0

### III. MINISTERE PUBLIC

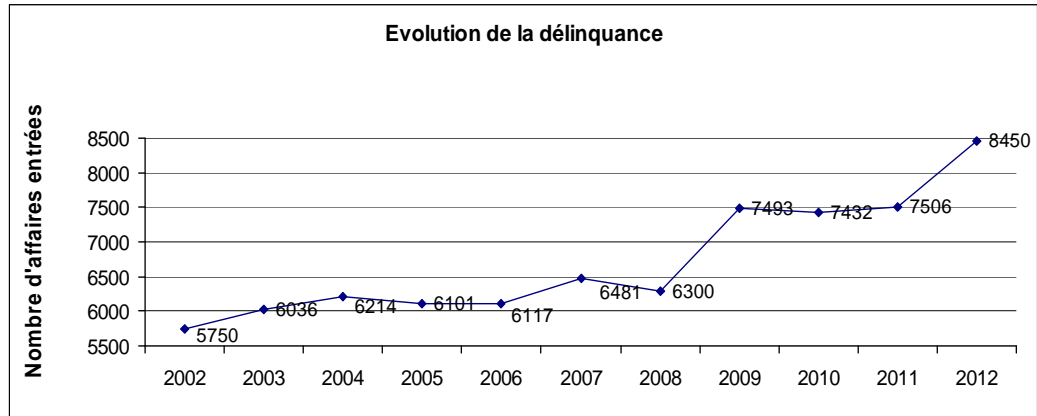
#### I. RAPPORT DE LA PROCUREURE GENERALE

##### A. CONSIDERATIONS GENERALES

1. L'année 2012 a été marquée par une évolution significative de la criminalité, amorcée déjà en 2011. Les infractions contre le patrimoine ont augmenté de manière considérable ces dernières années. Devant ce nouveau phénomène et à l'instar d'autres cantons, le Ministère public a initié, en collaboration avec le Département de la Justice et de la Police et la police cantonale, une politique criminelle visant à lutter contre ces infractions. Dès l'été 2012, la coordination entre le Ministère public et la police a pris place de façon optimale. Les résultats n'ont pas tardé et se sont traduits par une baisse importante des vols, vols à la tire, vols à l'astuce, etc. L'application de cette politique criminelle a toutefois entraîné un retard dans le traitement d'autres affaires au niveau jurassien et un manque de place chronique dans les prisons suisses.
2. En 2012, le Ministère public a enregistré au total 6401 nouveaux dossiers, soit 507 de plus que l'année précédente. On note ainsi une hausse sensible des affaires traitées.
3. On observe également une hausse s'agissant de l'évolution de la délinquance générale en 2012 dans le canton puisque le nombre d'infractions passe de 7506 pour 2011 à 8450 en 2012, soit une augmentation de 13 %.
4. L'évolution du volume d'affaires traitées par le Ministère public se présente ainsi depuis 2002 :



Si on prend en considération le nombre d'infractions commises pour la même période, l'évolution se présente ainsi :



## B. GESTION DES AFFAIRES

### 1. Statistiques

Etat des affaires pendantes, enregistrées et liquidées, toutes procédures confondues (nouvelles et 26 LiCP)

	Nombre de dossiers	
	2011	2012
<b>Pendantes au 01.01.</b>	306	820
<b>Enregistrées en cours d'exercice</b>	5894	6401
<b>Liquidées en cours d'exercice</b>	5381	6105
<b>Pendantes au 31.12.</b>	820	1116

On constate une augmentation de 296 affaires en cours entre le début et la fin de l'année, soit une augmentation de 36 %. Cette différence s'explique par l'augmentation de la criminalité et par la politique criminelle mise en place, et le fait que les ressources en personnel n'ont pas été adaptées à cette évolution.

### Types de criminalité

Le tableau ci-dessous donne la statistique complète des infractions répertoriées en 2012 (si le nombre de 8450 est supérieur à celui des affaires enregistrées – 6401 -, cela s'explique par le fait qu'un rapport de dénonciation peut être dirigé contre plusieurs suspects ou peut comporter plusieurs infractions retenues contre un seul suspect).



Infractions	2011	2012	Var. en %	Infractions	2011	2012	Var. en %
Infr. à la LCR (ivresse /stup.)	253	<b>192</b>	- 24	Infr. à la LiCPS (cond. inconvenante)	145	<b>133</b>	- 8
Infr. à la LCR (autres)	2121	<b>1904</b>	- 10	Infr. au CPC (mise à ban)	133	<b>153</b>	+ 15
Infr. à la LCR (AO impayées)	297	<b>439</b>	+ 48	Infr. à la LAub	21	<b>18</b>	- 14
CPS (137-172) Patrimoine	2970	<b>3677</b>	+ 24	Infr. à la LEaux / LPE / LFor / LFE	20	<b>39</b>	+ 95
CPS (111-136) vie / intégrité physique	276	<b>356</b>	+ 29	Infr. à la LCAT	4	<b>5</b>	+ 25
CPS (173-179) Honneur	183	<b>270</b>	+ 47	Infr. à la LPA (prot. des animaux)	12	<b>23</b>	+ 92
CPS (180-186) Liberté	184	<b>268</b>	+ 46	Infr. à la LPIDN (prot. inc. dang. nat.)	4	<b>10</b>	+ 150
CPS (187-200) intégrité sexuelle	27	<b>53</b>	+ 96	Infr. aux dispositions fédérales sur les assurances sociales	86	<b>43</b>	- 50
CPS (213-220) Famille	87	<b>67</b>	- 23	Infr. à la LCDF (chemins de fer)	23	<b>11</b>	- 52
CPS (221-230) incendie / explosion	42	<b>47</b>	+ 12	Infr. à la LStup	269	<b>267</b>	- 1
CPS (303-311) administration / justice	19	<b>32</b>	+ 68	Infr. à la LEtr	113	<b>200</b>	+ 77
CPS Autres	122	<b>137</b>	+ 12	Infr. à la LArm	95	<b>106</b>	+ 11
				<b>Total</b>	7506	<b>8450</b>	<b>+ 13</b>

Ce tableau fait ressortir l'évolution du type de criminalité dans notre canton dans le courant de l'année 2012.

On constate :

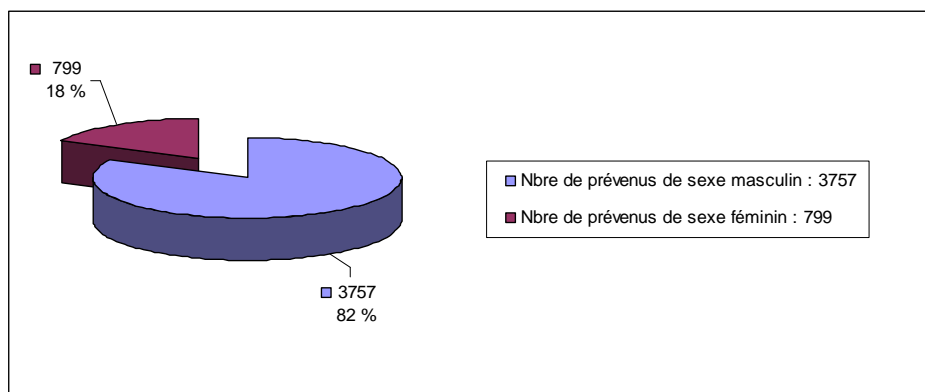
- une augmentation des infractions contre le patrimoine, la vie et l'intégrité physique, l'honneur, la liberté et l'intégrité sexuelle alors qu'on peut remarquer une diminution des infractions contre la famille.
- une diminution sensible des infractions à la LCR, alors que les dénonciations pour des amendes d'ordre impayées sont en hausse.

#### Provenance des auteurs

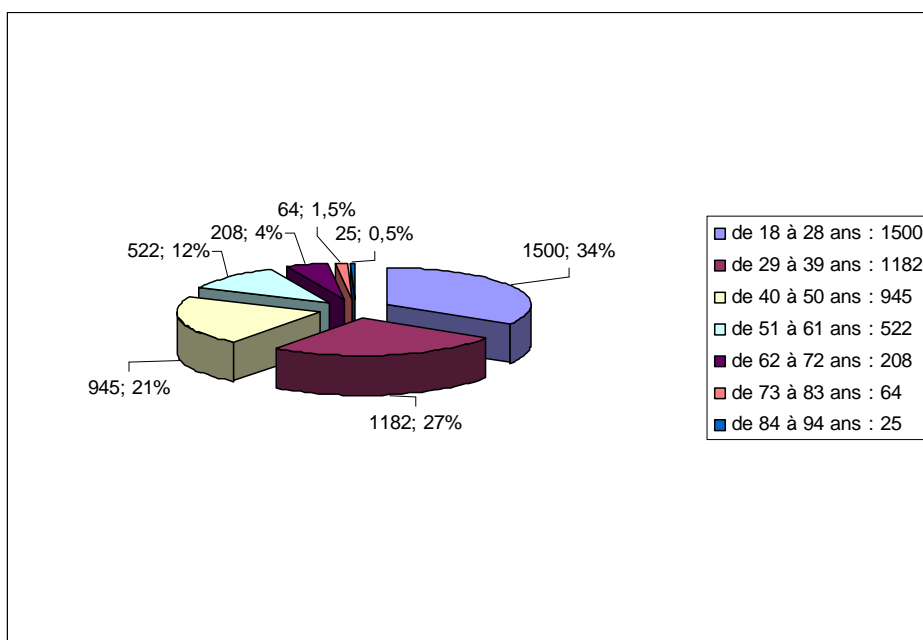
Origine	2011	2012
<b>Auteurs dénoncés</b>	4291	4534
<b>Ressortissants suisses</b>	2382, soit 55 %	2222, soit 49 %
<b>Ressortissants étrangers</b>	1909, soit 45 %	2312, soit 53 %

#### Criminalité sous différents critères

##### 1. Sexe

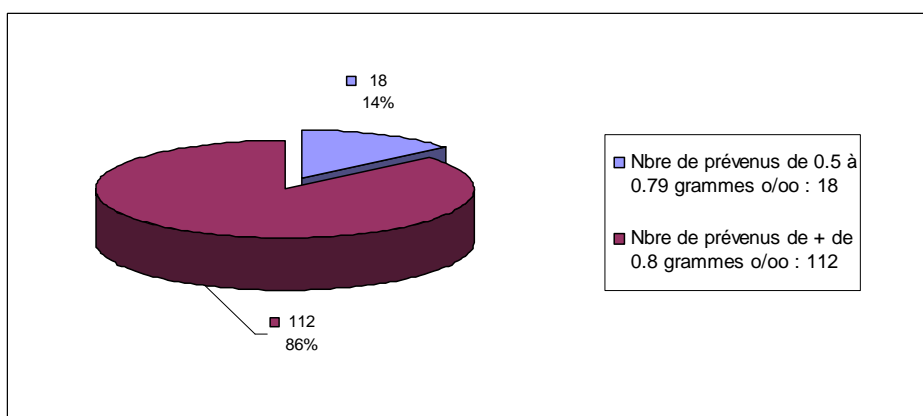


## 2. Age

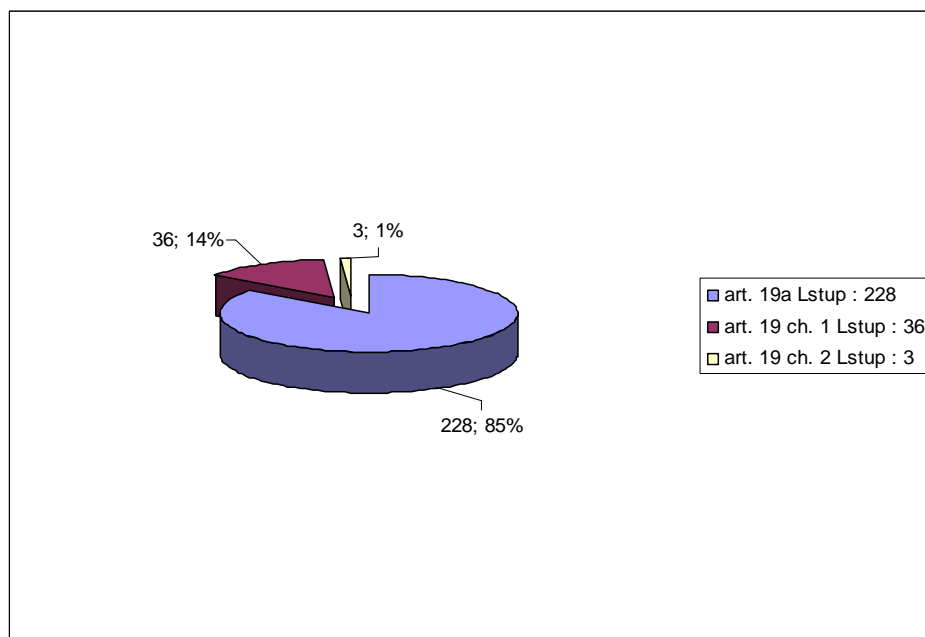


## Infractions particulières

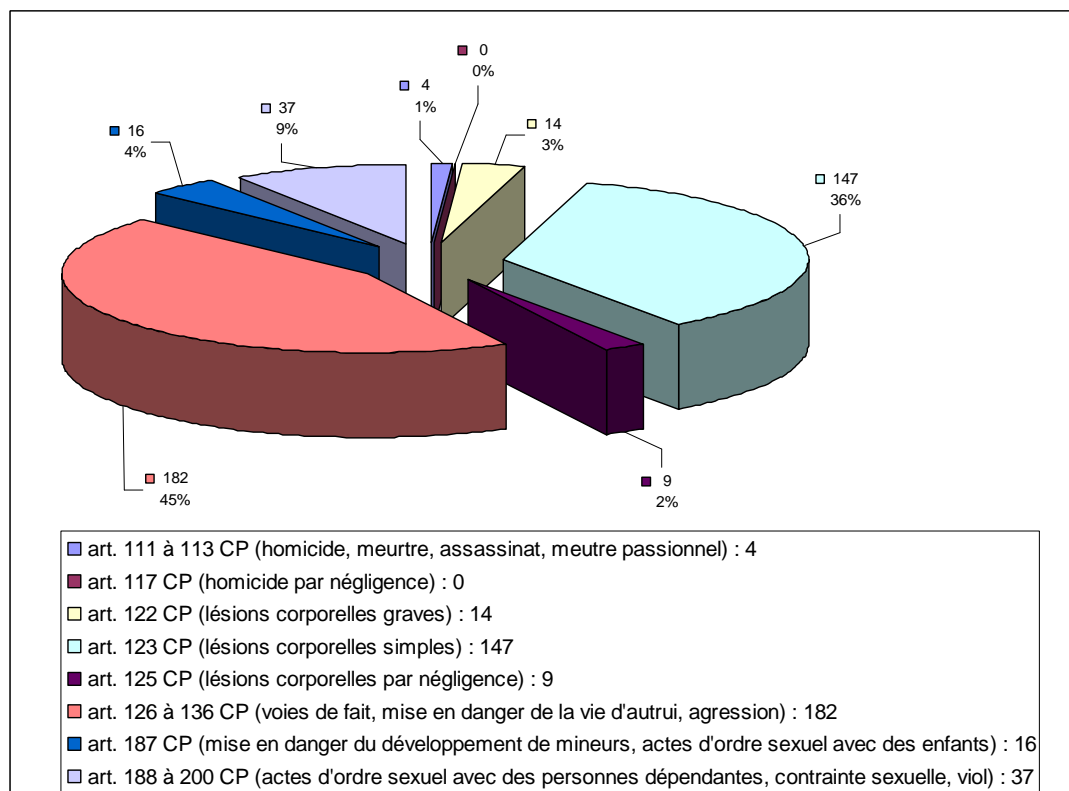
### 1. Ivresse



## 2. Loi sur les stupéfiants



## 3. Infractions contre la vie, l'intégrité physique et sexuelle



## **2. Dossiers d'instruction**

Suite à la suppression du renvoi direct au Juge pénal, toutes les affaires entrées au Ministère public ont fait l'objet d'une instruction, à l'exception des dossiers liquidés avant instruction par ordonnance pénale et des dossiers ayant fait l'objet d'une convention suite à une audience de conciliation ; pour 2012, on dénombre au total **564** dossiers d'instruction.

Ce chiffre est notablement supérieur à celui qui avait été évalué pour l'entrée en vigueur du CPP, puisque ce sont 372 instructions qui avaient été prévues, soit un surplus de plus de 50 %.

Pour l'année 2012, les magistrats du Ministère public ont également traité plusieurs demandes auprès du Juge des mesures de contrainte :

- 44 demandes de mise en détention provisoire
- 8 demandes de mise en détention pour motifs de sûreté
- 23 demandes de prolongation de la détention
- 17 demandes de mesures de substitution
- 0 demande de modifications de mesures de substitution
- 28 demandes de mise sous surveillance téléphonique
- 2 demandes de mise sous surveillance technique
- 26 demandes de mise en liberté

Durant l'année 2012, les magistrats du Ministère public ont eu 56 détenus. A cela s'ajoute encore 18 personnes qui ont été mises en arrestation par la police, entendues par les magistrats du Ministère public, et remises en liberté dans le délai de 48 heures dès l'arrestation, car les conditions de détention provisoire n'étaient plus remplies.

## **3. Bureau des contraventions**

En matière de contraventions, le canton du Jura, suite à l'entrée en vigueur du CPP, a confié le traitement de ces dossiers à des collaborateurs expérimentés du Ministère public selon une liste établie par le Ministère public (art. 16 à 18 LiCPP). Les collaborateurs désignés à cet effet peuvent prononcer des amendes jusqu'à concurrence du montant fixé pour l'inscription au casier judiciaire, soit CHF 5000.-. Ils sont également compétents pour statuer sur les dénonciations découlant du non-paiement des amendes d'ordre infligées par la police aux usagers de la route selon la loi fédérale sur les amendes d'ordre.

Durant l'année 2012, le bureau des contraventions a enregistré et traité 1761 dossiers. Après deux ans de fonctionnement, le Ministère public est très satisfait du système adopté. Les dossiers sont traités de manière optimale sans aucun retard.

#### 4. Commissions rogatoires intercantionales et internationales

33 dossiers de commissions rogatoires ont été enregistrés en cours d'année, dont 6 sont encore en cours au 31 décembre 2012.

#### 5. Tribunal des mineurs

243 dossiers relatifs à des mineurs ont été traités par la procureure des mineurs durant l'année 2012.

#### 6. Liquidation des affaires

##### *a. Jugements rendus / décisions rendues*

– Ordonnances pénales	2631
– Ordonnances de classement	309
– Ordonnances de non-entrée en matière	219
– Modifications de jugements (art. 26 LiCP)	249
– Ordonnances de jonction / disjonction	685
– Ordonnances de dessaisissement	55
– Décisions de fixation du for	36
– Ordonnances de suspension contre prévenu inconnu	2136
– Commissions rogatoires intercantionales et internationales	29
– Affaire annulée (affaire enregistrée à double)	1

Sur les 2631 ordonnances pénales délivrées par le Ministère public, 95 ont été frappées d'opposition, ce qui ne représente qu'un taux de 3,6 % et démontre l'efficacité de cette procédure.

##### *b. Actes d'accusation*

– au Tribunal de première instance	
○ Juge pénal	179
○ Tribunal pénal	15

##### *c. Décisions contestées devant la Chambre pénale des recours*

– NEM/classement/suspension	19
– Autres (refus d'assistance judiciaire notamment)	4

##### *d. Renvois 26 LiCP*

– au Tribunal de première instance	
○ Juge pénal	44

*e. Dossiers en cours*

Au 31 décembre 2012, 1116 affaires (dont 213 dossiers entrés avant le 1.1.2012, soit 70 % de plus qu'à fin 2011) étaient pendantes.

**C. AUTRES ACTIVITES**

Les magistrats ont pris part aux diverses réunions et assemblées des organes et associations suisses de la poursuite pénale (CAPS, CAPP, Conférence suisse des Procureurs, Société Suisse de droit pénal, Plate-forme des procureurs généraux de Suisse, Rencontre des procureurs généraux romands et des commandants de police).

Des séances de travail ont été mises sur pied avec de nombreux services et autres instances, tels notamment le Tribunal cantonal et le Tribunal de première instance, la Commission spécialisée, le Conseil de l'Ordre des avocats, les représentants des médias, la Commission consultative Police Arc jurassien, l'Office de probation, le Service de la population, le Corps des gardes-frontière, l'UHMP, le service Rencar, la Fondation Pérène, site de Bassecourt, le personnel scolaire, le service des urgences et les ambulanciers de l'Hôpital du Jura, la direction de l'Hôpital du Jura.

En outre, le Ministère public a collaboré activement à la révision des annexes à l'Accord signé entre la police et le Corps des gardes-frontière. Un document précisant les modalités d'une collaboration plus étroite entre les trois partenaires a été ratifié le 25 octobre 2012.

Au niveau international, le Ministère public a rencontré le parquet de Belfort, participé à deux réunions des procureurs généraux de Suisse romande et des Départements français limitrophes de la Suisse, pris part à la rentrée judiciaire de Besançon.

**D. PERSONNEL**

Le Ministère public a eu la fierté de voir décerner un diplôme à deux de ses collaboratrices, Mmes Sylvia Hügli et Marie Roy, commis-greffières, qui ont brillamment réussi leur Certificat of Advanced Studies en administration judiciaire pénale (CAS AJP) à l'Ecole romande en administration judiciaire.

Le Ministère public a également accueilli 8 stagiaires-avocat(e)s durant l'année 2012.

Un sixième procureur, à titre extraordinaire, a rejoint les rangs du Ministère public dès février 2012 en la personne de Mme Lisiane Poupon, remplacée suite à son congé-maternité par M. Pierre Voisard. Le poste de commis-greffier lié à ce sixième poste de procureur a été

occupé à titre provisoire par Mme Virginie Ostertag durant environ 7 mois, jusqu'à l'engagement pour une durée indéterminée de Mme Valérie Flückiger.

Vu la sous-dotation en personnel ainsi que l'augmentation de la délinquance, le Ministère public a pu bénéficier de l'appui de Mme Laurence Brenlla, greffière au Tribunal de première instance à 50 %, qui a travaillé pour le Ministère public durant près de 5 mois. Durant 5 mois également, le Tribunal cantonal a mis à disposition du Ministère public une commis-greffière à raison de 20-30 %. Le Tribunal de première instance et le Tribunal cantonal sont vivement remerciés pour leur appui.

## **E. CONCLUSIONS**

Grâce au travail important de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, le Ministère public a pu mener à bien l'essentiel de ses tâches en 2012. La dotation en personnel reste toutefois sous-évaluée, et le Ministère public souffre notamment de l'absence de postes de greffiers.

La collaboration avec la police est accrue depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale. Les contacts sont très étroits, le Ministère public et la police judiciaire instruisant en parallèle les mêmes dossiers en même temps. L'éloignement géographique reste l'inconvénient majeur de cette collaboration. Un groupe de travail étudie la possibilité de rapprocher les deux entités sur le site des Prés Roses, à proximité immédiate du bâtiment existant et des cellules de garde-à-vue. Nous souhaitons vivement qu'une solution puisse être trouvée rapidement.

Dans le courant de l'année 2012, l'activité des autorités de poursuite pénale a également été rendue plus difficile en raison de l'absence chronique de place dans les prisons suisses.

Les magistrats du Ministère public remercient chaleureusement l'ensemble de leur personnel ainsi que la police judiciaire et la gendarmerie territoriale pour leur engagement sans faille au service de la poursuite pénale.

Valérie Cortat  
Procureure générale



# **I. TRIBUNAL DES MINEURS**

## **I. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

### **A. ACTIVITÉ JUDICIAIRE**

Contre toute attente, l'année 2012 ressemble étrangement, dans ses contours, à l'année 2011. Elle s'inscrit en dévers des années 2010 et précédentes. A nouveau, le Juge des mineurs ne peut que constater une baisse significative du nombre d'affaires à traiter, soit environ une centaine d'affaires en moins que durant les années 2000 à 2010.

S'agissant des traits significatifs de la délinquance dénoncée, respectivement jugée, on notera, comme le Commandant de la police d'ailleurs, une augmentation des infractions contre le patrimoine qui, à elles seules, représentent près du tiers des cas en charge du Tribunal des mineurs. En revanche, il y a une légère baisse pour ce qui concerne les infractions contre l'intégrité corporelle. Pour le surplus, on note une stabilité par rapport à l'année précédente.

La répartition des affaires par district reste sensiblement la même que les années précédentes, sachant que le district de Delémont alimente, à concurrence de 55 % environ, l'activité du Tribunal, Porrentruy campant sur quelque 20 %, et les Franches-Montagnes sur 8,5 % !

Avec 51 dénonciations concernant les filles, la proportion de la délinquance filles/garçons est de 15, respectivement 85 %, ce qui correspond peu ou prou aux années précédentes.

Au niveau de l'intervention judiciaire proprement dite, on notera, en 2012, un nombre très important de jugements, soit près de 60 de plus qu'en 2011, ce qui postule que le retard accumulé dans les mois de mise en place de la nouvelle législation a été totalement résorbé.

### **B. SERVICE SOCIAL**

Un peu moins de dossiers en cours d'exécution, mais recrudescence de difficultés de gestion dans passablement d'entre eux !

En 2012, trois placements institutionnels étaient suivis par le Tribunal des mineurs, alors qu'il y en avait plus du double, soit sept, en 2011. Cela dénote une fois de plus que le travail au sein des familles reste prioritaire par rapport à l'éloignement du contexte social. Ce n'est qu'en dernière extrémité que les placements sont envisagés et mis en place.

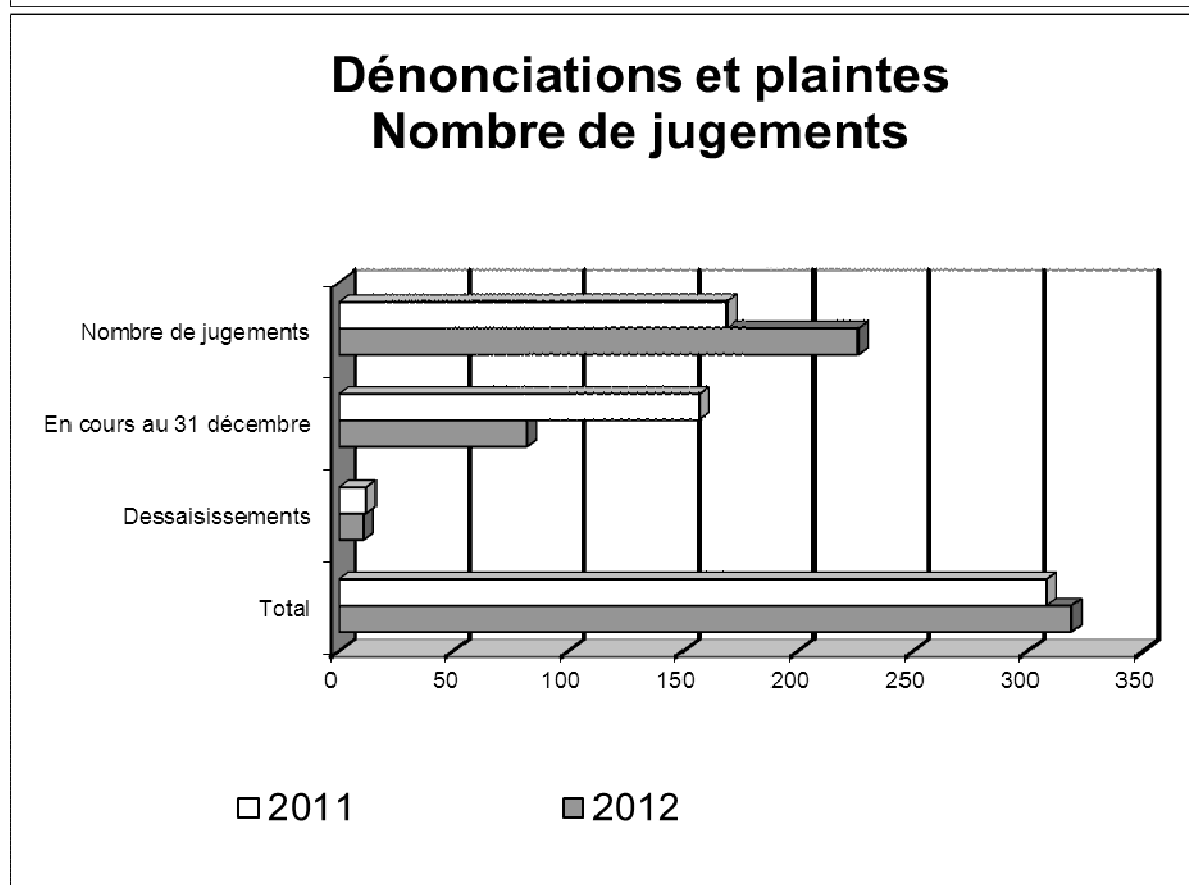
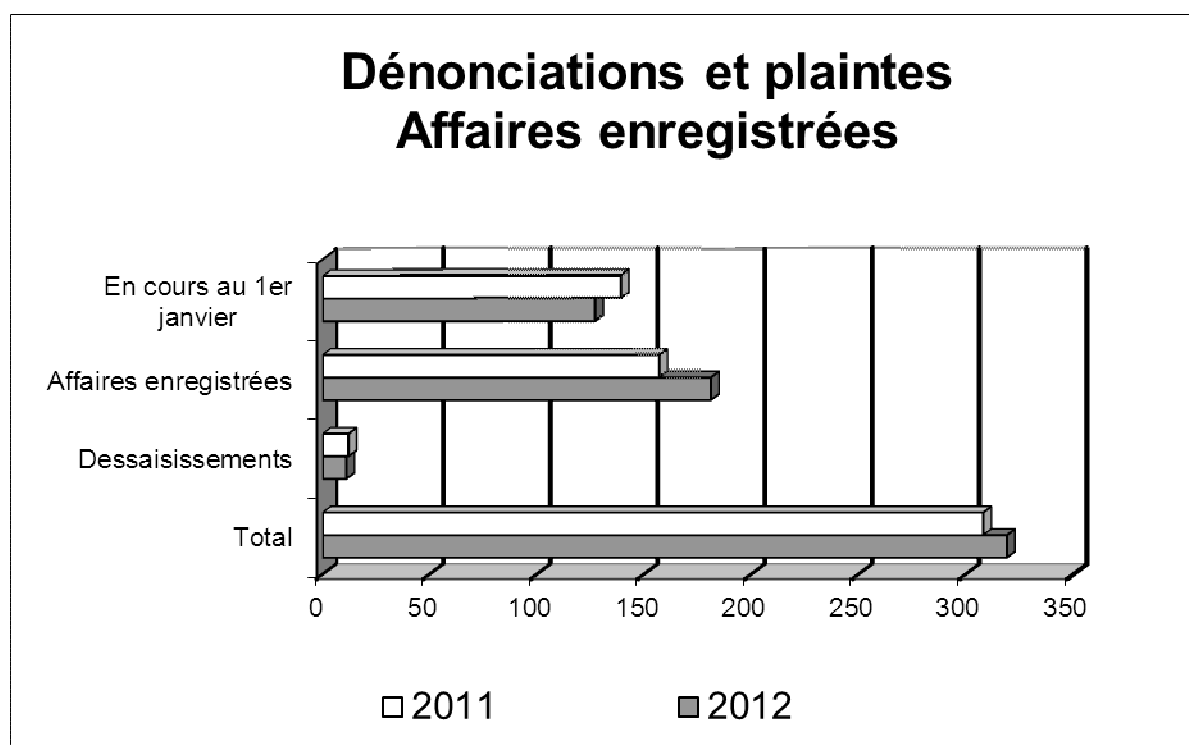
## **C. PERSONNEL DU TRIBUNAL**

Le Tribunal a accueilli, durant l'année 2012, plusieurs avocats-stagiaires.

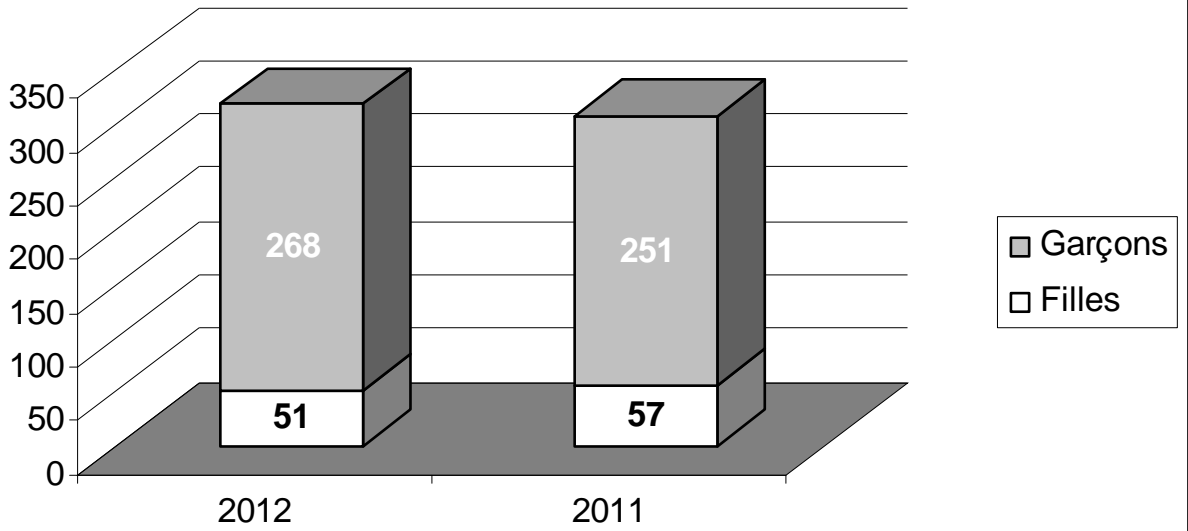
Pour le surplus, l'équipe de base, en place depuis plusieurs années, résiste à l'usure, tout en restant toujours efficace ! Qu'elle en soit remerciée.

Yves Richon  
président du Tribunal des mineurs

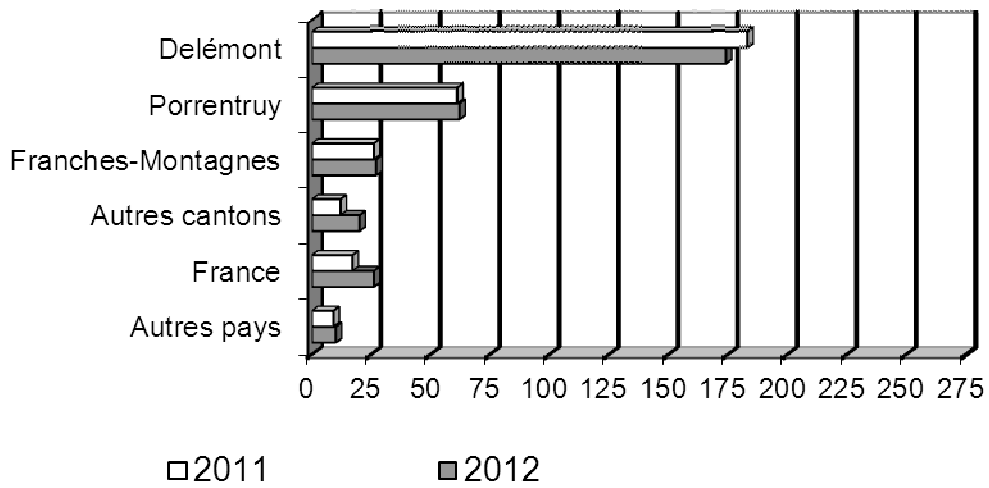
## II. STATISTIQUES DU TRIBUNAL DES MINEURS



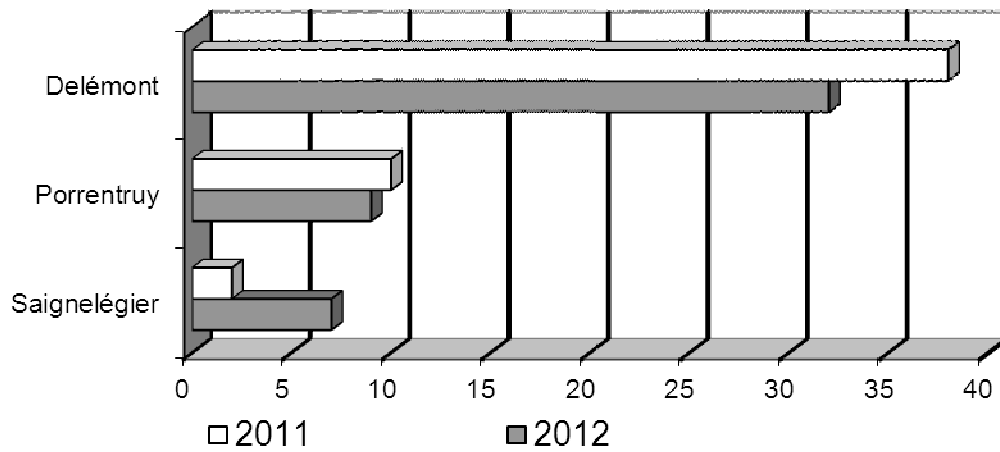
## Répartition par sexe

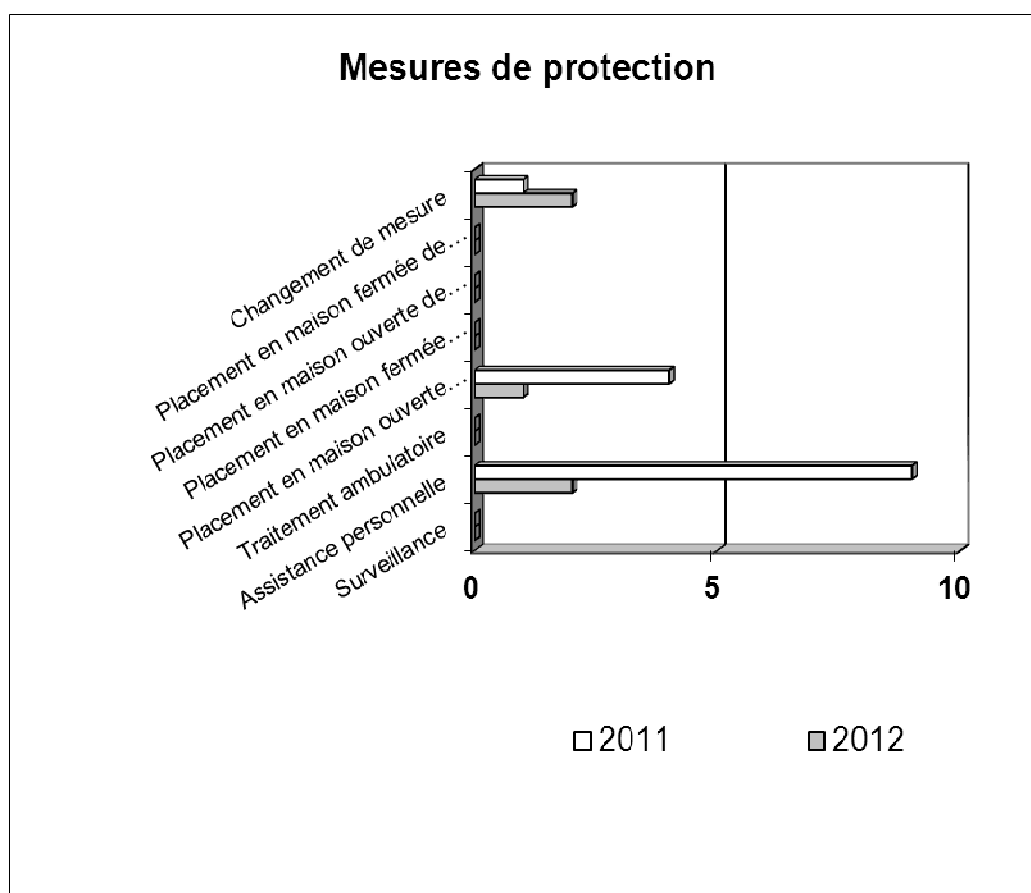
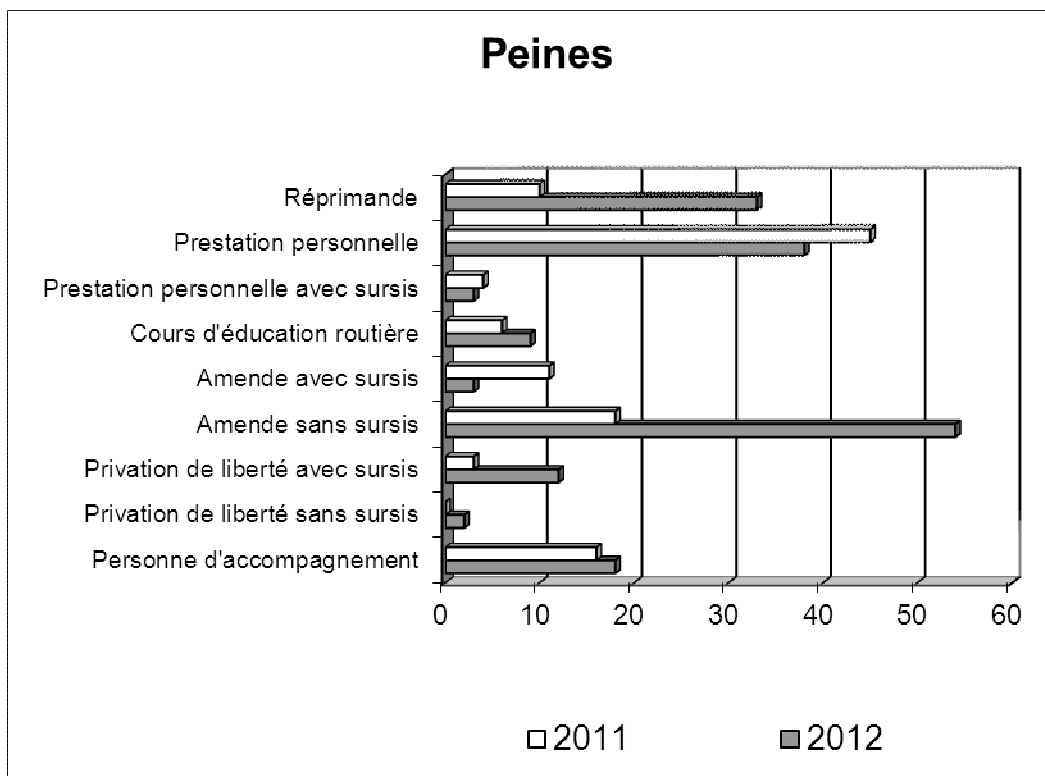


## Répartition par district

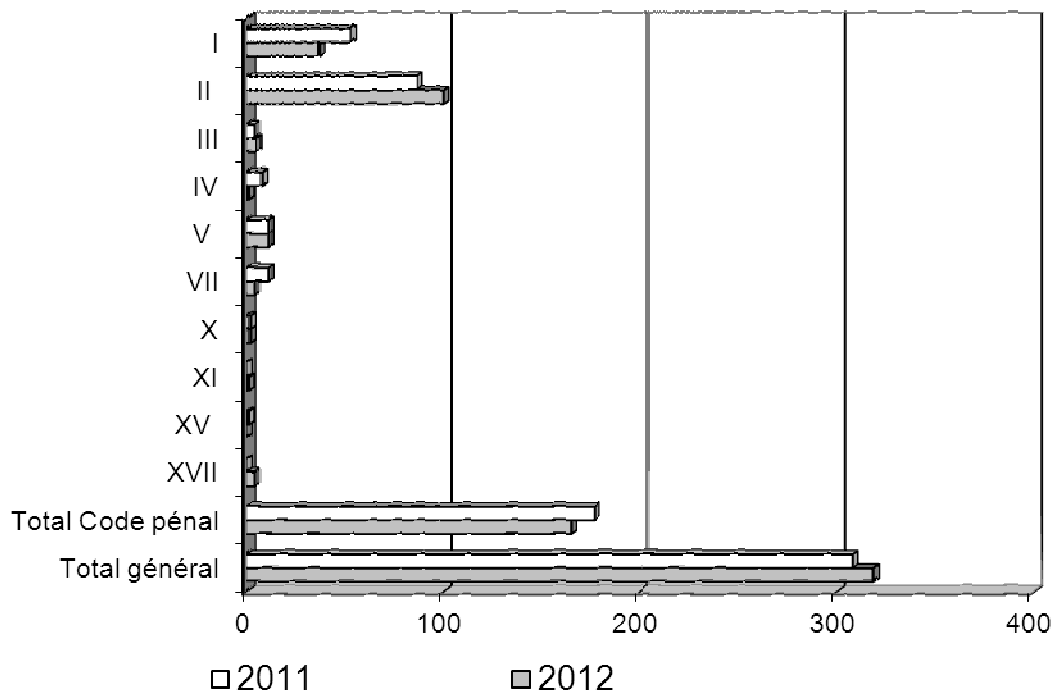


## Répartition par chefs-lieux

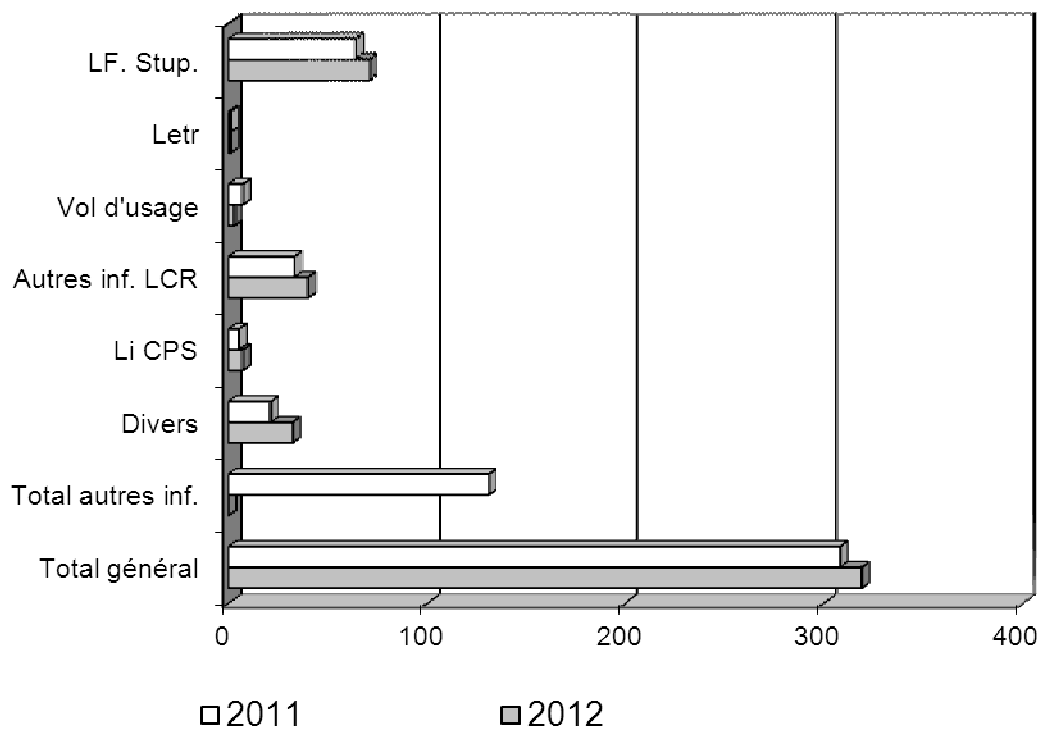




## Infractions - Code pénal



## Autres infractions



### III. STATISTIQUES DU SERVICE SOCIAL DU TRIBUNAL DES MINEURS

	2012	2011
<b><u>FIN DE MESURES</u></b>	<b><u>29</u></b>	<b><u>24</u></b>
<u>Echéance légale :</u>	<b><u>17</u></b>	<b><u>17</u></b>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	5	5
- placement	0	0
- personne d'accompagnement	12	12
<u>Rapports :</u>	<b><u>11</u></b>	<b><u>7</u></b>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	5	6
- placement	6	1
<u>Majorité :</u>	<b><u>1</u></b>	<b><u>0</u></b>
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	1	0
- placement	0	0
<b><u>RAPPORTS D'ENQUETES SOCIALES</u></b>	13	40
<b><u>DECISIONS SURVENUES EN COURS D'ANNEE</u></b>	<b><u>25</u></b>	<b><u>31</u></b>
<b><u>Mineurs</u></b>		
- surveillance	0	0
- assistance personnelle	2	9
- personne d'accompagnement	18	16
- traitement ambulatoire	0	0
- placement en maison ouverte d'éducation	1	4

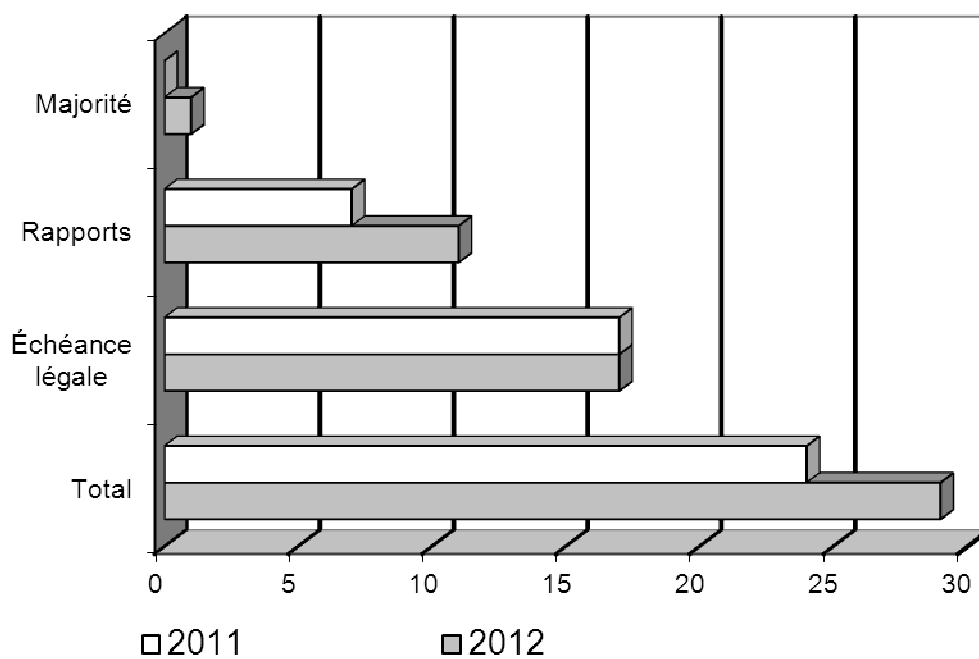


- placement en maison fermée d'éducation	0	0
- placement en maison ouverte de traitement	0	0
- placement en maison fermée de traitement	0	0
- placement provisionnel	2	2
- placement en observation	2	0

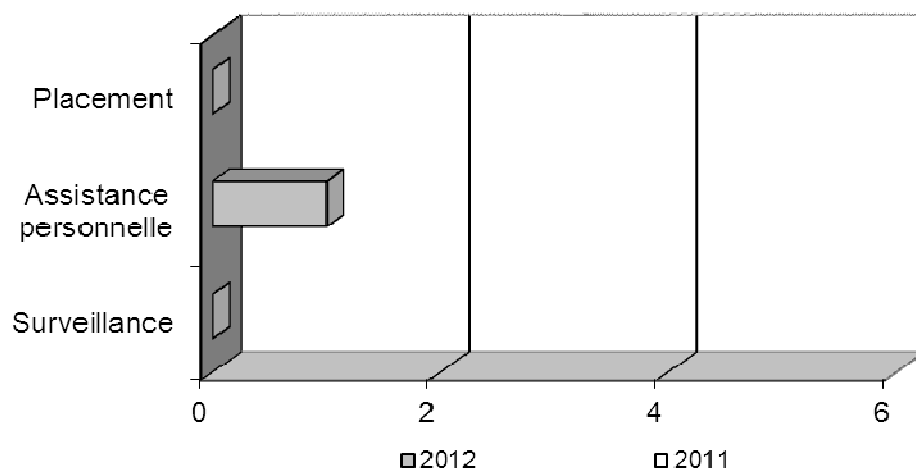
### **INTERVENTIONS CIVILES**

auditions d'enfants dans le cadre d'affaires conjugales	<b>15</b>	<b>33</b>
---------------------------------------------------------	-----------	-----------

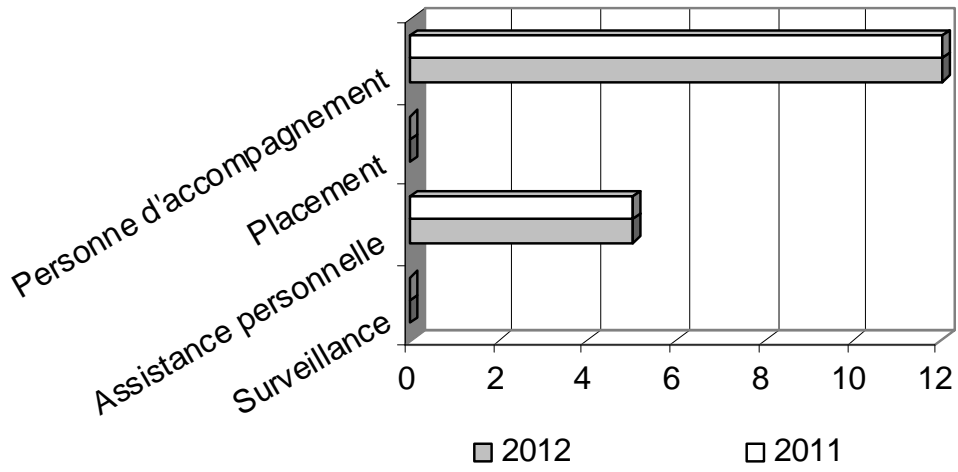
## Fins de mesures



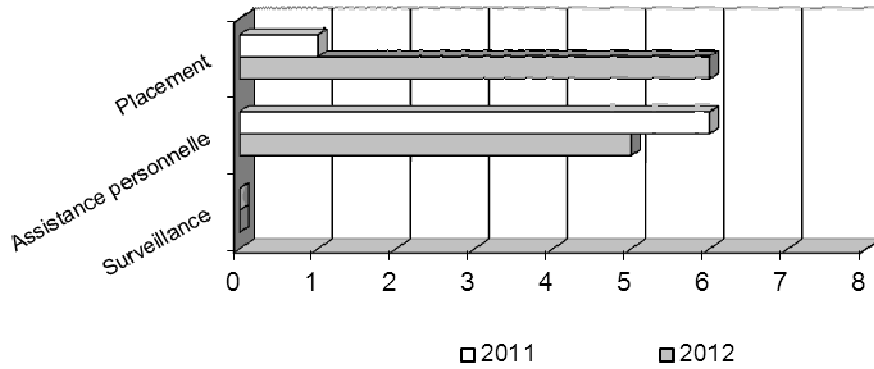
## Majorité - Fins de mesures



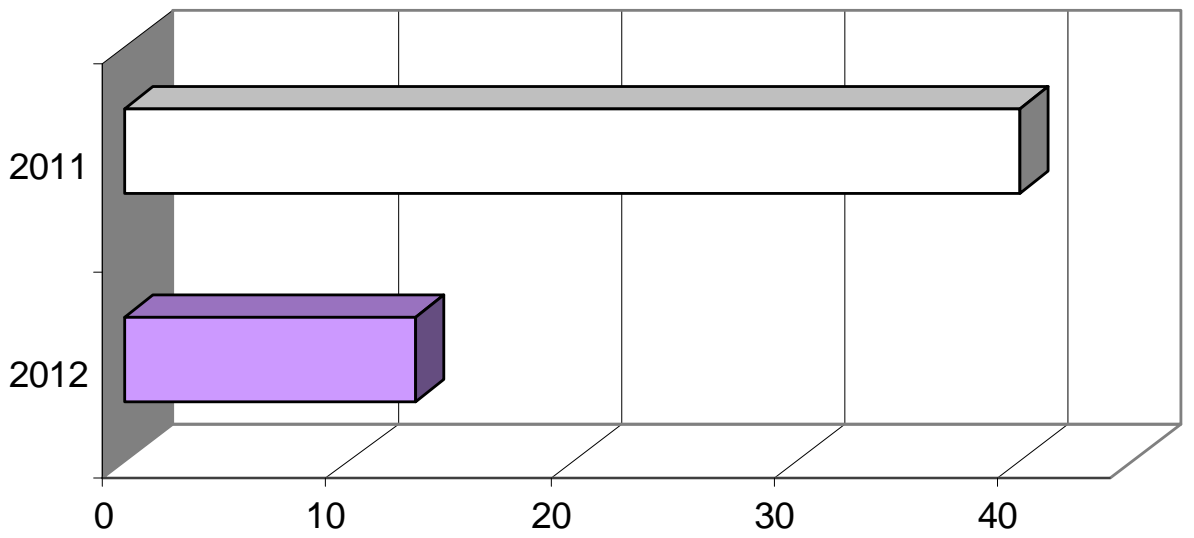
### Echéance légale - Fins de mesures



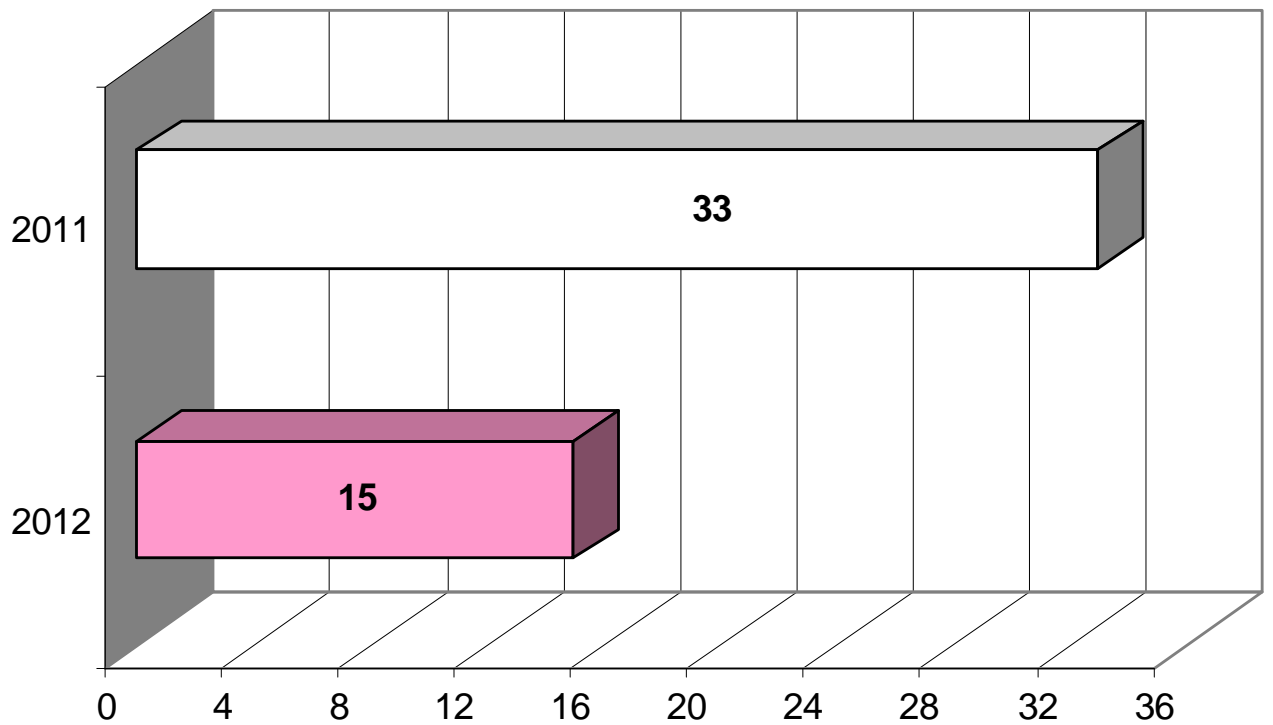
### Rapports - Fins de mesures



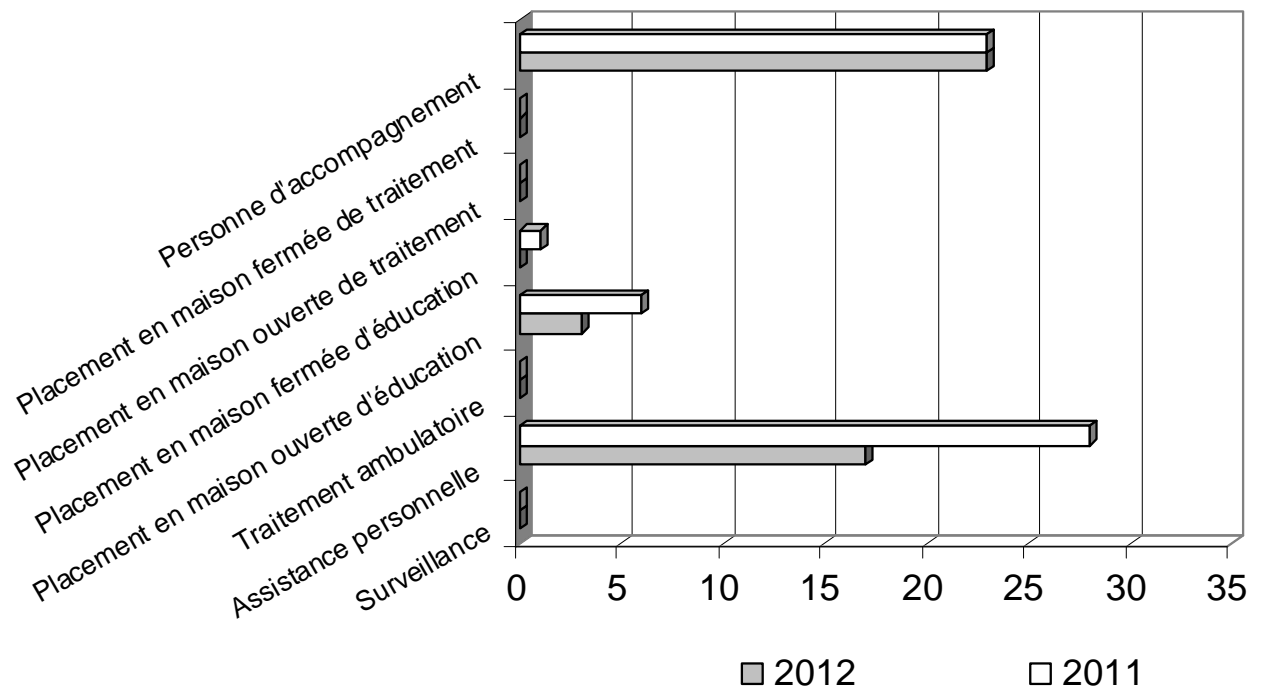
## Rapports d'enquêtes sociales



## Interventions civiles - Auditions d'enfants



## Dossiers d'exécution MINEURS



## Table des principales abréviations

<b>Ach</b>	Assurance-chômage
<b>AEMO</b>	Action éducative en milieu ouvert
<b>AF</b>	Allocations familiales
<b>AFA</b>	Allocations familiales dans l'agriculture
<b>AM</b>	Assurance-militaire
<b>AMAL</b>	Assurance-maladie
<b>APG</b>	Allocations pour perte de gain
<b>ass. éduc.</b>	assistance éducative
<b>Cpa</b>	Code de procédure administrative
<b>CPC</b>	Code de procédure civile
<b>CPH</b>	Conseil de prud'hommes
<b>CPP</b>	Code de procédure pénale
<b>LAA</b>	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
<b>LACI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-chômage
<b>LAI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
<b>Li</b>	Loi introductive
<b>LI</b>	Loi d'impôt
<b>LP</b>	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
<b>LPP</b>	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
<b>LTM</b>	Loi sur le Tribunal des mineurs
<b>PC</b>	Prestations complémentaires
<b>PPMin</b>	Procédure pénale applicable aux mineurs
<b>TBLF</b>	Tribunal des baux à loyer et à ferme

## TABLE DES MATIERES

<b>I. Tribunal cantonal</b> .....	<b>1</b>
I. Rapport du président.....	1
A. Plenum, magistrats et sections du Tribunal cantonal.....	1
B. Personnel judiciaire du Tribunal cantonal.....	2
C. Activités judiciaires du Tribunal cantonal.....	3
D. Formation.....	3
E. Rencontres diverses.....	4
F. Autres observations.....	5
II. Statistiques .....	7
A. Cour constitutionnelle.....	9
B. Cour civile .....	10
C. Cour administrative .....	12
D. Cour des assurances .....	14
E. Cour des poursuites et faillites .....	16
F. Chambre pénale des recours .....	18
G. Cour pénale .....	20
H. Tribunaux arbitraux en matière d'assurances.....	22
1. Tribunal arbitral en matière d'assurance-maladie	22
2. Tribunal arbitral en matière d'assurance-accidents	22
I. Commissions des examens.....	23
1. Commission des examens d'avocat	23
2. Commission des examens de notaire	23
J. Commissions de conciliation en matière de bail.....	24
1. Delémont	24
2. Franches-Montagnes	24
3. Porrentruy	25
<b>II. TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE</b> .....	<b>27</b>
I. Rapport de la présidente .....	27
A. Remarques préliminaires .....	27

B. Personnel.....	27
C. Activités.....	30
D. Conclusion .....	32
II. Statistiques .....	33
A. Affaires reçues par le TPI du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre .....	33
B. Affaires pendantes depuis plus d'une année .....	33
C. Affaires pénales .....	34
D. affaires civiles.....	34
E. Affaires du droit du travail.....	35
F. Affaires du droit du bail à loyer et à ferme .....	35
G. Affaires administratives .....	35
<b>III. MINISTERE PUBLIC .....</b>	<b>37</b>
I. Rapport de la procureure générale.....	37
A. CONSIDERATIONS GENERALES .....	37
B. GESTION DES AFFAIRES .....	38
1. Statistiques .....	38
2. Dossiers d'instruction .....	43
3. Bureau des contraventions .....	43
4. Commissions rogatoires intercantionales et internationales .....	44
5. Tribunal des mineurs .....	44
6. Liquidation des affaires .....	44
C. Autres activités.....	45
D. Personnel.....	45
E. CONCLUSIONS.....	46
<b>I. TRIBUNAL DES MINEURS .....</b>	<b>47</b>
I. Rapport du président.....	47
A. Activité judiciaire .....	47
B. Service social .....	47
C. Personnel du Tribunal .....	48
II. Statistiques du Tribunal des mineurs.....	49
III. Statistiques du Service social du Tribunal des mineurs .....	54